



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du deuxième semestre 2013

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84176
Fax (+352) 26 86 45 18
observatoire@eco.public.lu
mars 2014

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2014

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du deuxième semestre 2013. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table de matières

Avant-propos.....	3
Table de matières.....	4
Résumé.....	5
1 L'inflation luxembourgeoise au deuxième semestre 2013.....	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	14
1.3 Les prix administrés	15
1.3.1 Explication du terme « prix administrés ».....	15
1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	15
1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	16
1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	20
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins.....	21
2.1 Introduction	21
2.2 Généralités.....	23
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	26
2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	33
2.5 Simulation des taux d'inflations	36
2.5.1 L'inflation à pondération identique.....	36
2.5.2 L'inflation à taxation constante	37

Résumé

1. L'inflation nationale a diminué fortement en 2013. Le taux moyen de l'année s'élève à 1,73% (contre 2,66% en 2012). Les services ont augmenté de 2,9% et sont responsables de 1,2 point de pourcentages de l'inflation luxembourgeoise.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, connaît une plus forte rigidité, elle s'élève à 2,17% (2,16% en 2012).
3. La baisse du taux d'inflation peut être expliquée par la forte baisse des produits pétroliers : en mars 2013, le taux de variation sur 12 mois a reculé pour la première fois depuis novembre 2009. En été, le prix des produits pétroliers a augmenté légèrement, mais en moyenne annuelle, il a baissé de 2,75% par rapport à 2012.
4. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, ont fortement augmenté en 2013. Le taux s'élève à 5,3% (2,4% pour 2012). Au début de l'année 2013, le gouvernement avait décidé plusieurs adaptations (réforme des chèques-services accueil et tarif du transport public), ce qui avait une incidence non négligeable sur l'évolution des prix administrés. En octobre 2013, dans le cadre de l'indexation automatique des salaires, tous les services médicaux ont été adaptés mécaniquement. Cependant, à cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
5. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois est dépassé par celui des Pays-Bas (3,11%) en 2013. La moyenne de l'Union européenne s'est élevée à 1,50%. La France a le niveau le plus bas des pays analysés avec un taux de 0,99%, suivi par la Belgique (1,20%). Même si le taux d'inflation luxembourgeois a diminué, l'écart par rapport aux autres pays analysés s'est creusé en 2013.
6. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est similaire avec l'évolution de l'Allemagne et reste en-dessous des taux constatés au Luxembourg.

1 L'inflation luxembourgeoise au deuxième semestre 2013

1.1 Généralités

Définitions :

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

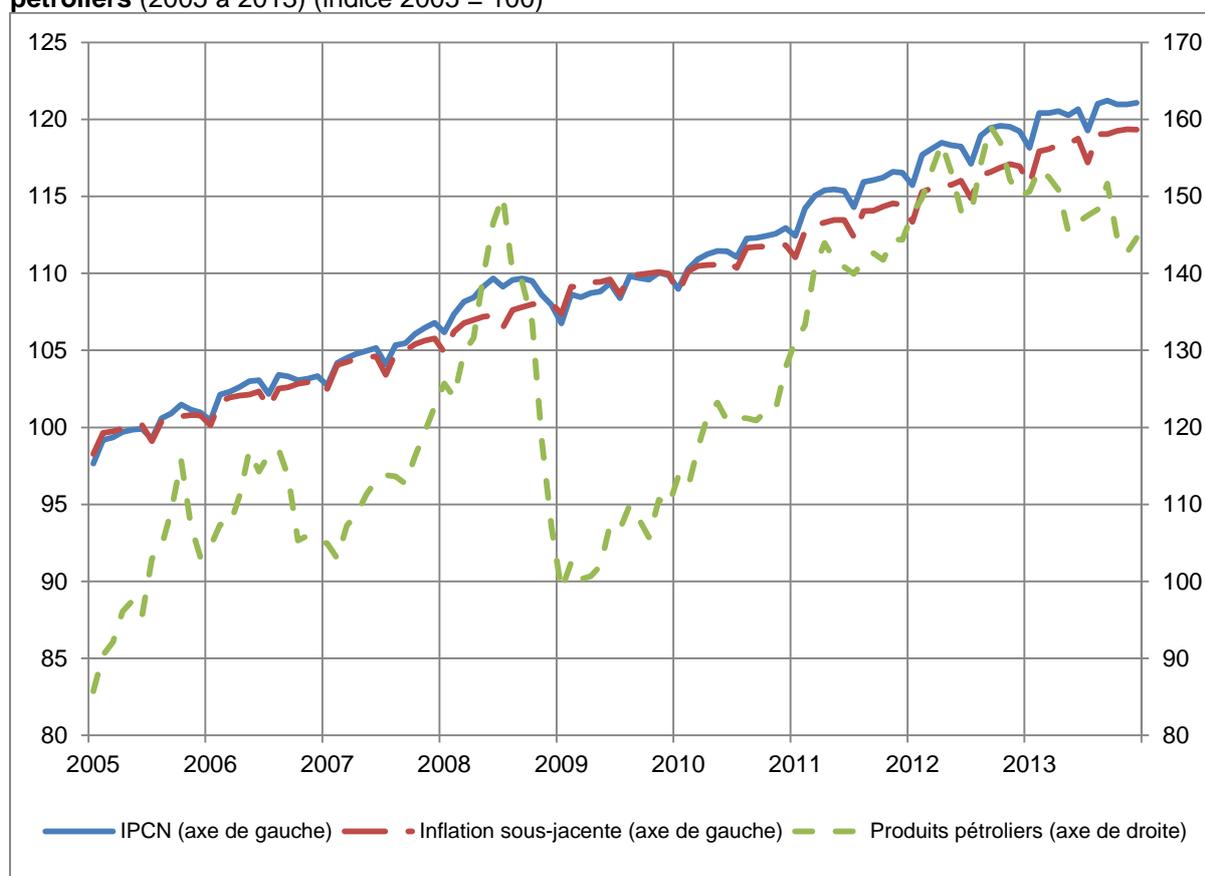
Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

En décembre 2013, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 121,07 points. Comme c'est toujours le cas pendant

les mois de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1). Au deuxième semestre 2013, on assiste à un recul de cet écart, comme le prix des produits pétroliers est en train de reculer et le taux de l'inflation sous-jacente est supérieur au taux de l'IPCN.

Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à 2013) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2013, on a assisté à une baisse du taux d'inflation au Luxembourg et en Europe. En 2012, le taux d'inflation était de 2,66%, en 2013 le taux s'est élevé à 1,73%. La principale raison de cette augmentation nettement moins rapide du taux est la baisse des produits pétroliers, qui ont diminué de 2,75% par rapport à l'année 2012. Au début de l'année 2013, l'inflation était encore au-dessus de 2%, pour diminuer graduellement jusqu'en octobre (1,16%), avant de remonter à 1,54% en décembre 2013. Même si l'inflation a diminué fortement au Luxembourg, elle reste plus élevée que dans les pays voisins et dans la zone euro.

L'inflation sous-jacente, qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, est restée constante en 2013 : le taux s'est élevé à

2,17%, soit une augmentation de 0,01% par rapport à 2012. La volatilité de l'inflation sous-jacente est aussi moins prononcée que celle de l'IPCN (cf. graphique 1-2). Contrairement à la zone euro, où les prix hors énergie ont une tendance déflationniste, l'inflation sous-jacente n'a pas encore de telles caractéristiques, principalement en lien avec la résilience des prix des services.

Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le prix des produits pétroliers ont augmenté en moyenne de 16,80% en 2011 et étaient responsables de 1,3 points de pourcentage de l'inflation totale. En 2012, les produits pétroliers ont augmenté moins vite (moyenne annuelle : 8,45%) et leur incidence sur le taux général s'est réduit à 0,7 point. En 2013, les prix ont reculé en moyenne annuelle de 2,75% et même de 7,9% en octobre 2013 (par rapport à octobre 2012).

Les services, avec une pondération de 42,6% de l'IPCN, ont la plus grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables pour 1,2 points de l'inflation luxembourgeoise, surtout à cause de l'augmentation des prix de la protection sociale¹. Au premier semestre 2013, la hausse sur les prix de l'alimentation était presque 4%, tandis qu'au deuxième semestre, cette pression était légèrement moins forte. Cependant leur contribution restait à 1/5 de l'inflation luxembourgeoise.

¹ Voir aussi le rapport du premier semestre 2013 de l'OFF: http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_005_sem_012013.pdf

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national en 2013

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération			8,04%	91,96%	30,86%	10,09%	16,48%	42,58%
Janvier	2,10	2,15	1,92	2,12	2,50	1,83	0,73	2,78
Février	2,30	2,29	2,54	2,29	2,57	1,02	0,70	3,06
Mars	1,96	2,21	-0,56	2,21	1,76	0,42	0,52	3,06
Avril	1,72	2,26	-3,87	2,26	0,99	0,36	0,58	3,07
Mai	1,65	2,32	-5,04	2,26	0,51	0,65	0,69	3,11
Juin	2,06	2,37	-1,02	2,34	1,80	0,49	0,67	3,18
Juillet	1,84	2,03	-0,12	2,01	1,89	0,32	0,47	2,98
Août	1,76	2,30	-3,78	2,27	1,03	1,02	0,60	2,95
Septembre	1,50	2,11	-4,70	2,10	0,80	0,93	0,60	2,59
Octobre	1,16	2,04	-7,88	2,01	-0,49	0,71	0,42	2,82
Novembre	1,23	1,95	-6,23	1,90	-0,16	0,76	0,30	2,74
Décembre	1,54	2,03	-3,61	1,99	0,63	0,88	0,42	2,79
Semestre 1	1,97	2,27	-1,05	2,25	1,68	0,77	0,65	3,04
Semestre 2	1,50	2,08	-4,43	2,05	0,61	0,78	0,47	2,81
2013	1,73	2,17	-2,75	2,15	1,15	0,78	0,56	2,93

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont augmenté de 1,15 % par rapport à l'année dernière, ce qui est nettement moins rapide par rapport aux dernières années. On a déjà expliqué que le prix des produits pétroliers a reculé pendant l'année 2013. Le prix du gaz de ville et gaz naturel a diminué au deuxième semestre (-3,5% par rapport au deuxième semestre 2012), après avoir augmenté de 7,4% pendant les six premiers mois de l'année. L'alimentation est le principal facteur à la hausse des biens non durables.

Les biens durables ont une pondération de 16,5 % au sein de l'ICPN et ils sont responsables de 0,1 point de pourcentage de l'inflation totale de l'année 2013. Leur progression s'est élevée à 0,56% en 2013.

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation en 2013

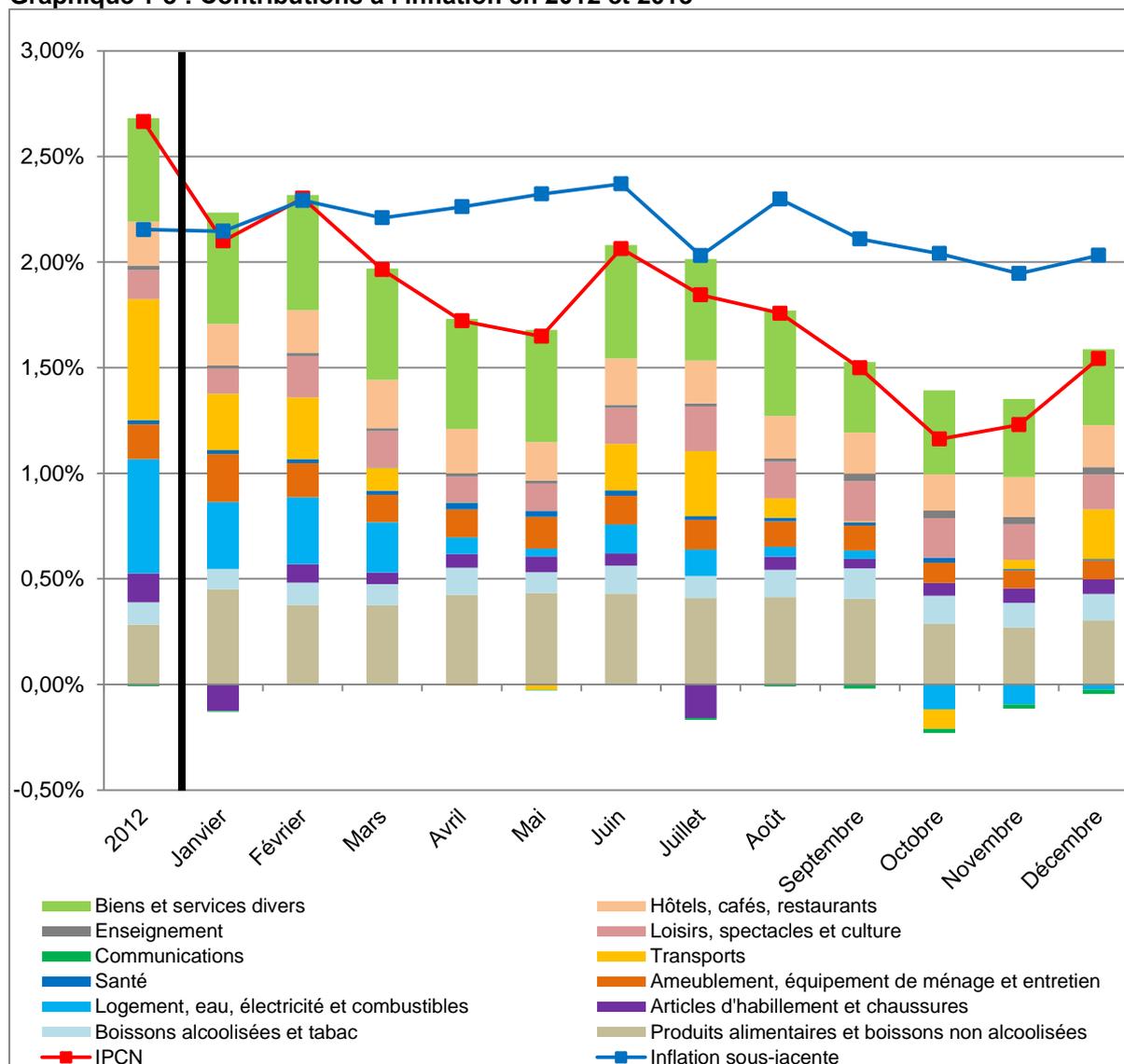
(en points de pourcentages)

	ICPN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	2,10	0,2	1,9	0,8	0,2	0,1	1,2
Février	2,30	0,2	2,1	0,8	0,1	0,1	1,3
Mars	1,96	0,0	2,0	0,5	0,0	0,1	1,3
Avril	1,72	-0,3	2,1	0,3	0,0	0,1	1,3
Mai	1,65	-0,4	2,1	0,2	0,1	0,1	1,3
Juin	2,06	-0,1	2,2	0,6	0,0	0,1	1,4
Juillet	1,84	0,0	1,9	0,6	0,0	0,1	1,3
Août	1,76	-0,3	2,1	0,3	0,1	0,1	1,3
Septembre	1,50	-0,4	1,9	0,2	0,1	0,1	1,1
Octobre	1,16	-0,6	1,8	-0,2	0,1	0,1	1,2
Novembre	1,23	-0,5	1,7	0,0	0,1	0,0	1,2
Décembre	1,54	-0,3	1,8	0,2	0,1	0,1	1,2
Semestre 1	1,97	-0,1	2,1	0,5	0,1	0,1	1,3
Semestre 2	1,50	-0,4	1,9	0,2	0,1	0,1	1,2
2013	1,73	-0,2	2,0	0,4	0,1	0,1	1,2

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat², on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Graphique 1-3 : Contributions à l'inflation en 2012 et 2013



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En 2013, la catégorie des produits alimentaires a exercé une grande pression sur les prix à la consommation : les prix ont augmenté de 3,65% en moyenne annuelle. Les plus fortes évolutions ont été constatées auprès des pommes de terre (+16,9%), conserves, préparations et produits de poisson (+11,2%) et huile d'olive (+8,2%). Les fruits ont augmenté de 6,5% et les légumes de 5,7% en une année. Cependant, on peut constater que la flambée des prix alimentaires s'est arrêtée pendant les derniers mois de l'année 2013.

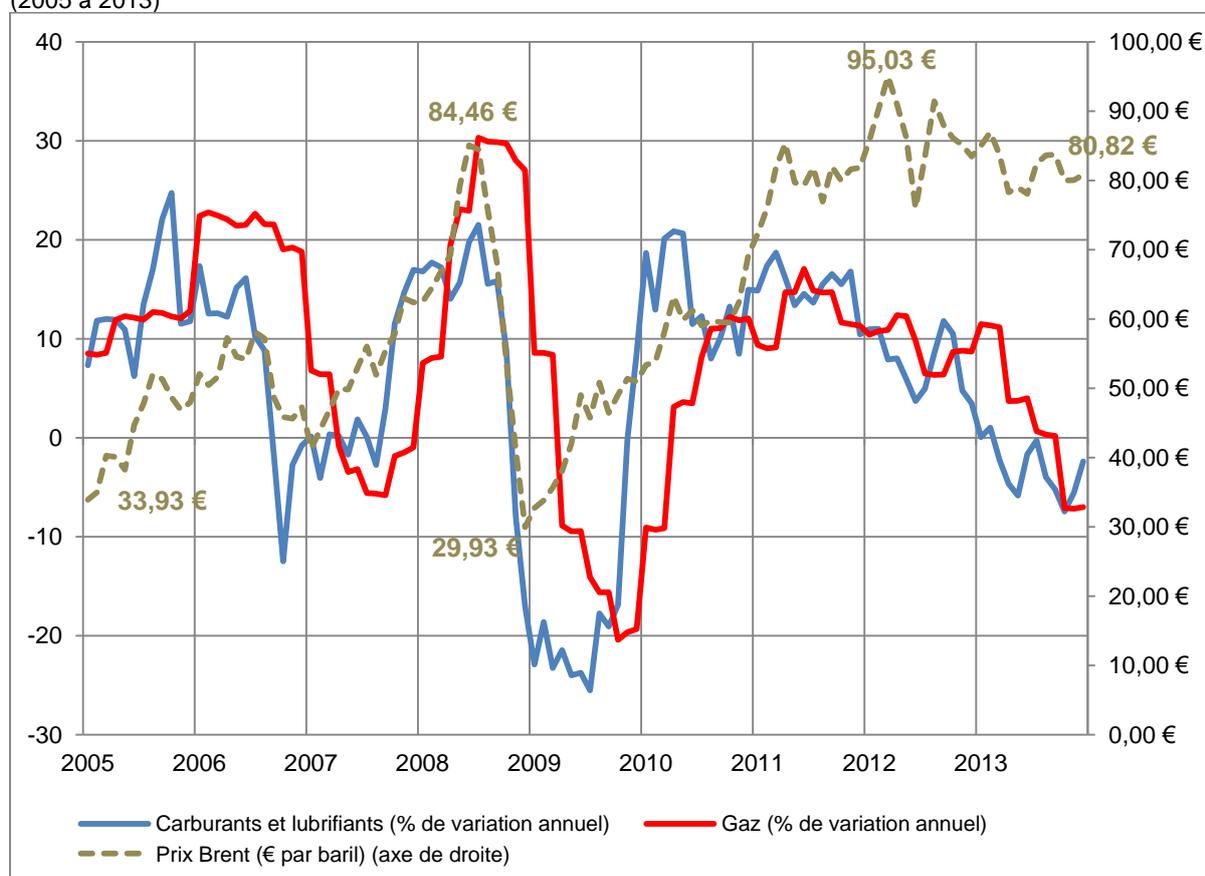
Les prix des boissons alcoolisées et du tabac ont également progressé plus vite que l'inflation générale, notamment à cause de la hausse du prix des cigarettes et de la bière. La

² Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement:
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

hausse des prix de l'alimentation et des boissons alcoolisées a eu également un impact notable sur les prix pratiqués dans la restauration (+2,9% en moyenne annuelle).

Suite à la stabilisation, puis la baisse, des prix de l'énergie, les catégories en relation avec les produits pétroliers, à savoir « *logement, eau, électricité et combustibles* » et « *transports* », sont la principale source du ralentissement de l'inflation. Le prix du baril reste élevé avec 110 dollar en décembre 2013, mais la récente appréciation de l'Euro par rapport au dollar américain a contrebalancé les tendances à la hausse du baril, ce qui a conduit à la stabilisation des prix du pétrole exprimés en euro. On pouvait s'attendre à une baisse du prix du gaz de ville et gaz naturel au deuxième semestre, comme le gaz tend à répliquer l'évolution du prix du pétrole, mais selon une trajectoire plus lisse et décalée dans le temps (cf. graphique suivant).

Graphique 1-4 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à 2013)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

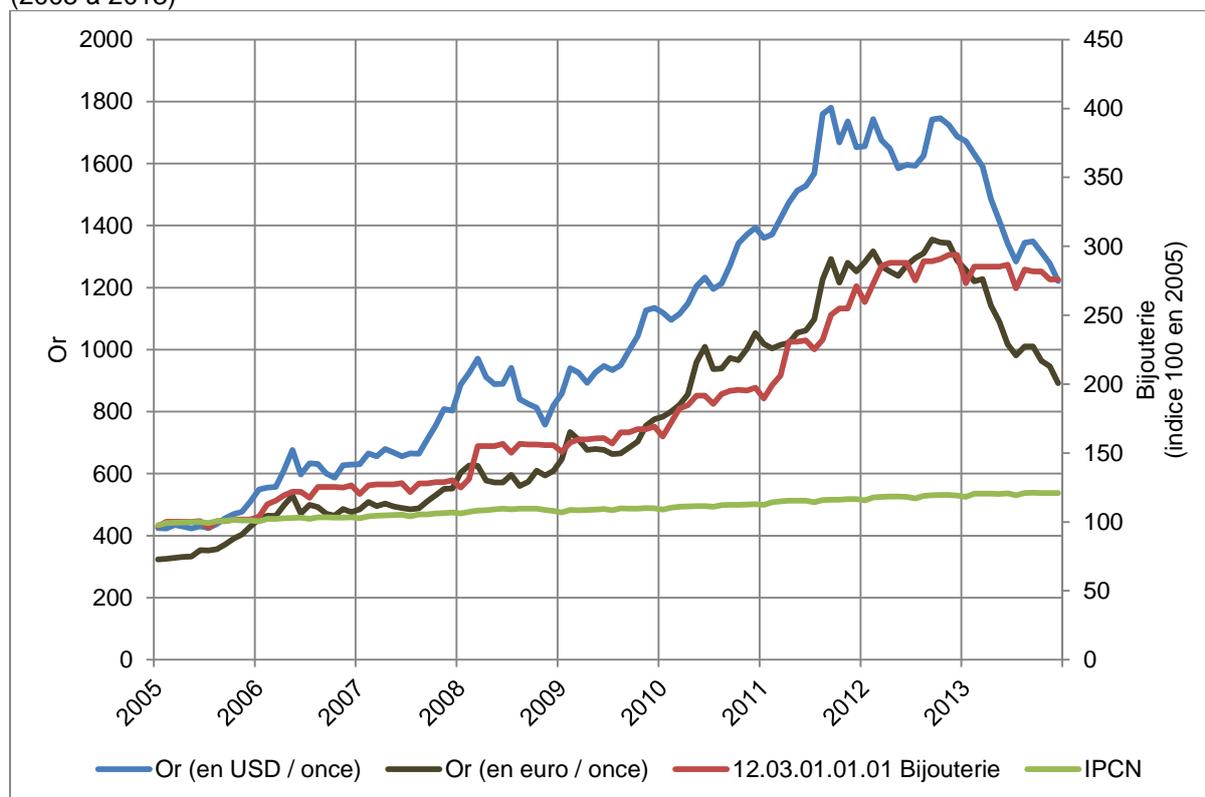
La catégorie « *loisirs, spectacles et culture* » a augmenté aussi plus fortement que l'inflation générale, ceci surtout à cause des voyages à forfait qui ont augmenté de 2,8% par rapport à 2012 et ont contribué 0,07 point de pourcentages de l'inflation en 2013.

La catégorie « *biens et services divers* » a augmenté de 3,1% en 2013 et elle a la plus grande influence sur le taux d'inflation avec 27% de la contribution totale en 2013. Les deux réformes au niveau des chèques-services accueil³ avaient pour conséquence une augmentation de 12,3% des tarifs des crèches en 2013. En octobre, suite à l'application de

³ Voir aussi le rapport du premier semestre 2013 de l'OFFP.

la nouvelle tranche indiciaire, plusieurs positions de la catégorie des services ont augmenté : les maisons de retraite et de soins (2,3% par rapport au mois précédent), les salons de coiffure (+1,3%) et l'esthétique corporelle (1,7%). Après plusieurs années de forte croissance, le prix de l'or a chuté en 2013 de 1670 dollar à 1410 dollar par once (moyenne annuelle), soit une dépréciation de 15%. Comme l'or est seulement un composant de la bijouterie, il est tout à fait normal que les articles de bijouteries dans l'indice national ont une évolution moins forte par rapport à la matière première⁴. Les prix de cette catégorie ont diminué de 1,3% en 2013. Cependant on constate que les articles de bijouterie et d'horlogerie au niveau européen ont continué à augmenter : 1,3% dans l'Union européenne, 3,1% en Belgique et même 4,1% en Allemagne.

Graphique 1-5 Prix de l'or et position « 12.03.01.01.01 Bijouterie » de l'IPCN (2005 à 2013)



Source: STATEC, LBMA. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Contrairement aux années passées, l'inflation luxembourgeoise n'est plus sous l'influence des produits pétroliers, mais en 2013 les produits alimentaires ainsi que les biens et services divers sont responsables de presque la moitié de l'évolution des prix à la consommation. Les prix dans le secteur de la Horeca ont aussi fortement contribué au taux d'inflation, ceci peut être expliqué de nouveau par la flambée des produits alimentaires.

⁴ L'OFP a présenté une analyse ponctuelle du prix de l'or dans le rapport du deuxième semestre 2012.

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2013

	Evolution 2013	Contribution 2013 (en pp)	Contribution 2013 (en %)	Pondération 2013
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,73	1,73	1,73	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	2,17	2,17	2,17	90,91%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,65	0,38	22,0%	10,16%
02. Boissons alcoolisées et tabac	3,75	0,12	6,8%	3,07%
03. Articles d'habillement et chaussures	1,27	0,03	1,7%	6,32%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	0,60	0,09	5,3%	15,38%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,72	0,13	7,6%	7,45%
06. Santé	0,77	0,02	1,1%	2,58%
07. Transports	0,59	0,12	6,9%	20,51%
08. Communications	-0,34	-0,01	-0,5%	2,65%
09. Loisirs, spectacles et culture	2,16	0,17	9,6%	7,80%
10. Enseignement	1,83	0,02	1,3%	1,19%
11. Hôtels, cafés, restaurants	2,87	0,20	11,5%	6,70%
12. Biens et services divers	3,09	0,47	27,0%	16,20%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 24,1% de cette catégorie), crèches et foyers du jour pour enfants (14,3%), divers catégories d'assurances (13,4%), salons de coiffure (10,7%), services financiers (9,0%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus en 2013 par rapport à 2012 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise en 2013 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses en 2013

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	25,87	0,05
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	19,31	0,05
01.01.07.07.01	Pommes de terre	16,92	0,02
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	15,12	0,04
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	12,28	0,28
05.06.02.02.01	Services divers liés à l'habitation	11,50	0,04
01.01.03.04.01	Conserves, préparations et produits de poissons, etc.	11,19	0,01
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	10,83	0,01
09.03.04.01.01	Animaux de compagnie	10,66	0,00
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	8,98	0,02
09.01.03.01.03	Logiciels	-9,24	0,00
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	-8,54	0,00
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-7,55	-0,02
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-5,41	-0,08
09.01.04.01.03	Films photographiques, cinématographiques, etc.	-4,35	0,00
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-4,12	-0,01
05.03.01.04.01	Appareils de chauffage et de climatisation	-3,65	-0,01
07.02.02.01.01	Gas-oil	-3,37	-0,10
09.03.03.01.01	Fleurs	-3,19	-0,01
07.02.02.01.02	Essence	-3,18	-0,06

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse en 2013 (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	0,28	12,28
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	0,11	2,73
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	0,07	1,73
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	0,07	2,32
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	0,06	2,65
12.06.02.01.01	Services financiers	0,06	3,92
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	0,05	19,31
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	0,05	25,87
07.01.01.01.01	Automobiles diesel, cylindrée <= 2000 cm3	0,05	1,02
09.06.00.01.04	Voyages à forfait par avion	0,05	2,80
07.02.02.01.01	Gas-oil	-0,10	-3,37
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-0,08	-5,41
07.02.02.01.02	Essence	-0,06	-3,18
04.05.01.01.01	Electricité	-0,05	-2,38
07.02.01.01.01	Pneus	-0,03	-2,33
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-0,02	-7,55
09.03.03.01.01	Fleurs	-0,01	-3,19
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-0,01	-4,12
12.03.01.01.01	Bijouterie	-0,01	-1,34
09.01.03.01.01	Equipement informatique	-0,01	-2,37

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Les prix administrés⁵

1.3.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.3.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-6 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2013	
		des prix administrés	de l'IPCN
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	6,13%	0,72%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	4,17%	0,49%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	2,57%	0,30%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,35%	0,87%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,59%	0,19%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,35%	0,16%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	0,98%	0,12%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,35%	0,16%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	2,33%	0,28%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,98%	0,12%
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	-	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	1,72%	0,20%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	1,72%	0,20%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,37%	0,04%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	1,96%	0,23%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	6,50%	0,77%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,59%	0,19%
11.01.02.01.01	Cantines	4,29%	0,51%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,49%	0,06%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	32,97%	3,90%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	19,61%	2,32%
Total:		100,00%	11,83%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
 Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011⁶.

⁵ Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

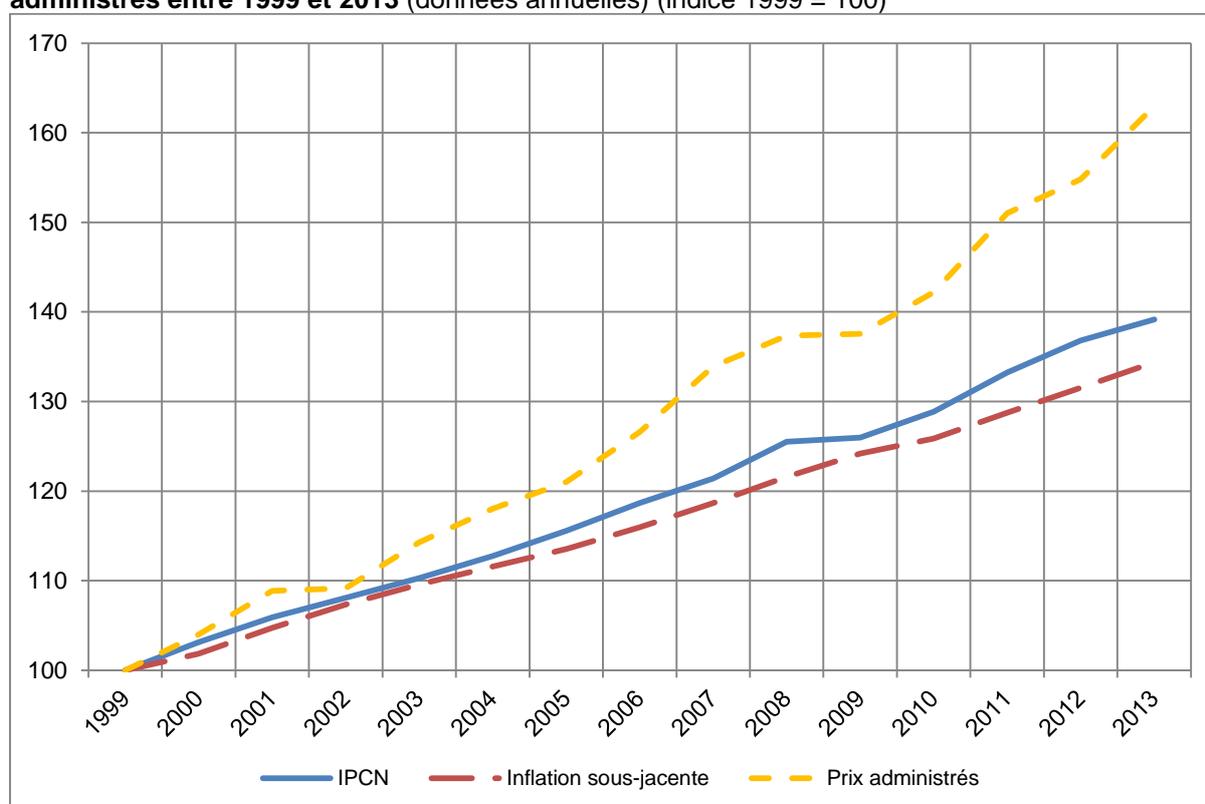
Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée.

Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestataires). Le résultat des prix administrés calculé dans cette section dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publiques, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

1.3.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2013: 11,83%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 1999 à 2013, les prix administrés ont augmenté de 63,0% tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 39,2%.

Graphique 1-6 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 1999 et 2013 (données annuelles) (indice 1999 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

⁶ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP (mars 2012):

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Suite à l'application de cette loi, le prix de l'alimentation de l'eau a doublé et celui de la reprise des eaux usées a augmenté de plus de 300% entre 2005 et 2013.

A part des hausses des prix relatives à l'eau, l'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un potentiel effet de rattrapage suite au gel des prix administrés prononcé par le gouvernement entre avril 2008 et décembre 2009, et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel. En 2012, l'évolution a été moins prononcée et elle était aussi moins élevée que celle de l'inflation générale.

Tableau 1-7 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés (2006 à 2013) (en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

	2007	2008	2009	2010	2011(*)	2012	2013	Moyenne	Ecart-type
IPCN	2,31%	3,41%	0,37%	2,27%	3,41%	2,66%	1,73%	2,36%	1,07
Inflation sous-jacente	2,35%	2,46%	2,13%	1,35%	2,30%	2,15%	2,17%	2,13%	0,37
Prix administrés	5,79%	2,58%	0,15%	3,38%	6,16%	2,41%	5,27%	3,79%	2,16
Ratio prix admin. / IPCN	2,51	0,76	0,39	1,49	1,81	0,90	3,03	1,58	
Pondération	8,8%	9,5%	11,6%	11,0%	11,9%	11,0%	11,8%	10,5%	
Contribution des prix admin. à l'inflation	21,9%	7,2%	4,5%	16,3%	21,7%	10,0%	35,9%	16,4%	

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

(*) : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs à partir de juillet 2011 (pondération des prix administrés avec cette catégorie était de 12,1% en 2011)

En 2013, les prix administrés ont fortement progressé, surtout suite à deux modifications du système des chèques-services accueil en septembre 2012 et en janvier 2013. Les tarifs du transport public ont été augmentés à partir de janvier 2013⁷, ce qui a augmenté les positions « *transport de personnes par autobus* » (+25,9% en 2013), « *transport de personnes par chemin de fer* » (+9,0%) et « *transport combiné de personnes par rail et route* » (15,1%). En février 2013, la ville de Luxembourg a adapté une nouvelle grille de prix pour les parkings de la capitale, ce qui a augmenté considérablement la position « *frais de stationnement* ». Lors de la rentrée en septembre, quelques tarifs des internats et services sportifs et récréatifs ont été adaptés à la hausse et les tarifs de tous les services médicaux ont été adaptés mécaniquement suite à la tranche indiciaire applicable à partir du 1^{er} octobre 2013.

⁷ http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2012/12-décembre/27-tarifs/index.html

Tableau 1-8 : Evolution des différentes positions des prix administrés entre 2010 et 2013
(en pourcentages de variation par rapport à l'année précédente)

Position	2010	2011	2012	2013
Alimentation en eau	17,2	19,8	3,2	4,8
Collecte des ordures ménagères	1,5	0,4	0,1	0,8
Reprise des eaux usées	47,4	6,5	4,7	0,0
Produits pharmaceutiques: médicaments	0,1	-1,3	-1,2	-0,8
Services médicaux	2,1	32,4	2,5	2,5
Services dentaires	2,1	157,9	2,5	2,4
Services paramédicaux	1,3	40,3	2,0	3,7
Services hospitaliers	1,6	17,3	3,9	3,2
Frais de stationnement, etc.	1,6	0,1	1,1	19,3
Contrôle technique automobile	0,0	0,0	5,7	10,8
Leçons de conduite, etc. (*)	0,2	12,3	12,2	3,5
Transport de personnes par chemin de fer	0,9	1,3	2,6	9,0
Transport de personnes par autobus	0,0	0,0	0,0	25,9
Transport de personnes par taxi	2,7	2,6	4,5	5,2
Transport combiné de personnes par rail et route	0,0	0,0	0,0	15,1
Services sportifs et récréatifs	3,2	1,6	3,6	3,3
Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	3,7	1,2	0,4	0,4
Cantines	1,0	4,1	2,0	3,6
Internats, etc.	3,4	2,5	2,5	2,5
Maisons de retraite et de soins, etc.	3,8	3,3	2,4	2,7

(*) : Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011

Toutes ces augmentations ont pour conséquence une évolution plus rapide des prix administrés (+5,27%) par rapport à l'ensemble des biens et services (1,73%). En 2012, les prix administrés ont contribué à 10% à l'inflation globale, cette contribution a augmenté à 36% en 2013.

L'effet de base de la première modification des chèques-services de septembre 2012 a disparu dans les calculs de septembre 2013 (ce qui explique la baisse de la courbe jaune au graphique suivant). Comme plusieurs autres effets de base vont disparaître au début de l'année 2014 (deuxième modification des chèques-services, tarifs du transport public et de stationnement) et comme il n'y pas d'annonce de hausse des prix administrés, on peut s'attendre à ce que le taux d'inflation baisse mécaniquement au début de l'année 2014.

Graphique 1-7 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2006 – 2013)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

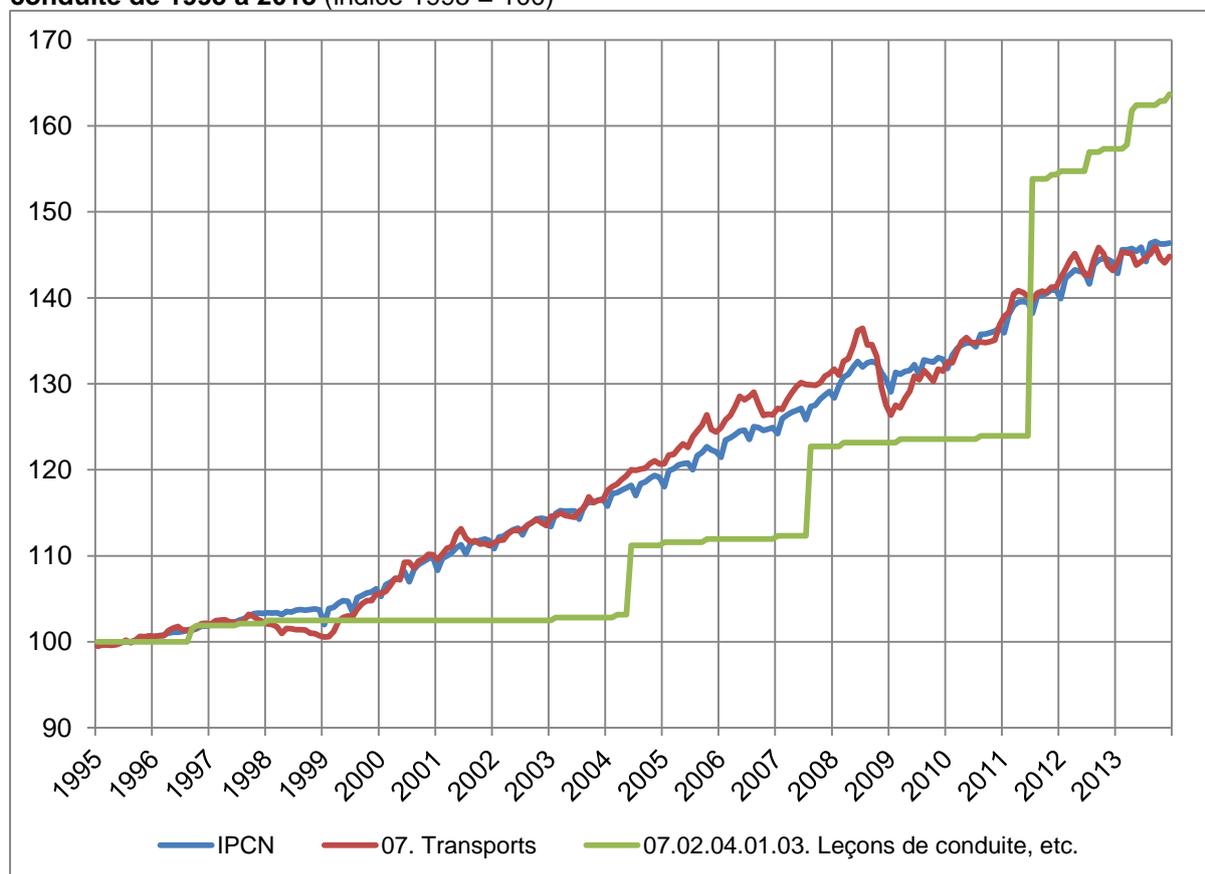
Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

1.3.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans son dernier rapport semestriel⁸. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. Depuis la libéralisation du secteur en juillet 2011, les prix ont augmenté de 32,1%. Au cours du premier mois de la libéralisation des tarifs, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Après quelques adaptations mineures au cours des mois suivants, les prix en décembre 2013 étaient 32,1% au-dessus du niveau de juin 2011, le dernier mois où les tarifs étaient fixés par règlement grand-ducal.

Graphique 1-8 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à 2013 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

⁸ Les rapports peuvent être téléchargés sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation⁹. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2013 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,41	15,37	12,09	16,90	16,51	14,26	10,16
Boissons alcoolisées et tabac	4,48	4,00	4,37	4,35	4,13	3,76	3,07
Articles d'habillement et chaussures	6,36	6,62	5,15	6,37	5,23	6,10	6,32
Logement, eau, électricité et combustibles	15,82	15,99	22,35	14,11	15,54	17,60	15,38
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,41	6,71	5,63	7,01	6,60	7,26	7,45
Santé	4,14	4,31	4,96	5,19	4,16	2,82	2,58
Transports	15,20	15,73	16,14	14,39	17,06	15,06	20,51
Communications	3,22	3,10	3,16	2,51	2,86	4,00	2,65
Loisirs, spectacles et culture	9,95	9,39	12,34	10,38	9,18	12,00	7,80
Enseignement	1,20	1,03	0,91	0,63	0,44	0,78	1,19
Hôtels, cafés, restaurants	9,00	9,21	5,18	7,53	8,19	6,14	6,70
Biens et services divers	8,82	8,55	7,73	10,66	10,11	10,24	16,20

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

⁹ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁰ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹¹. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

¹⁰ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

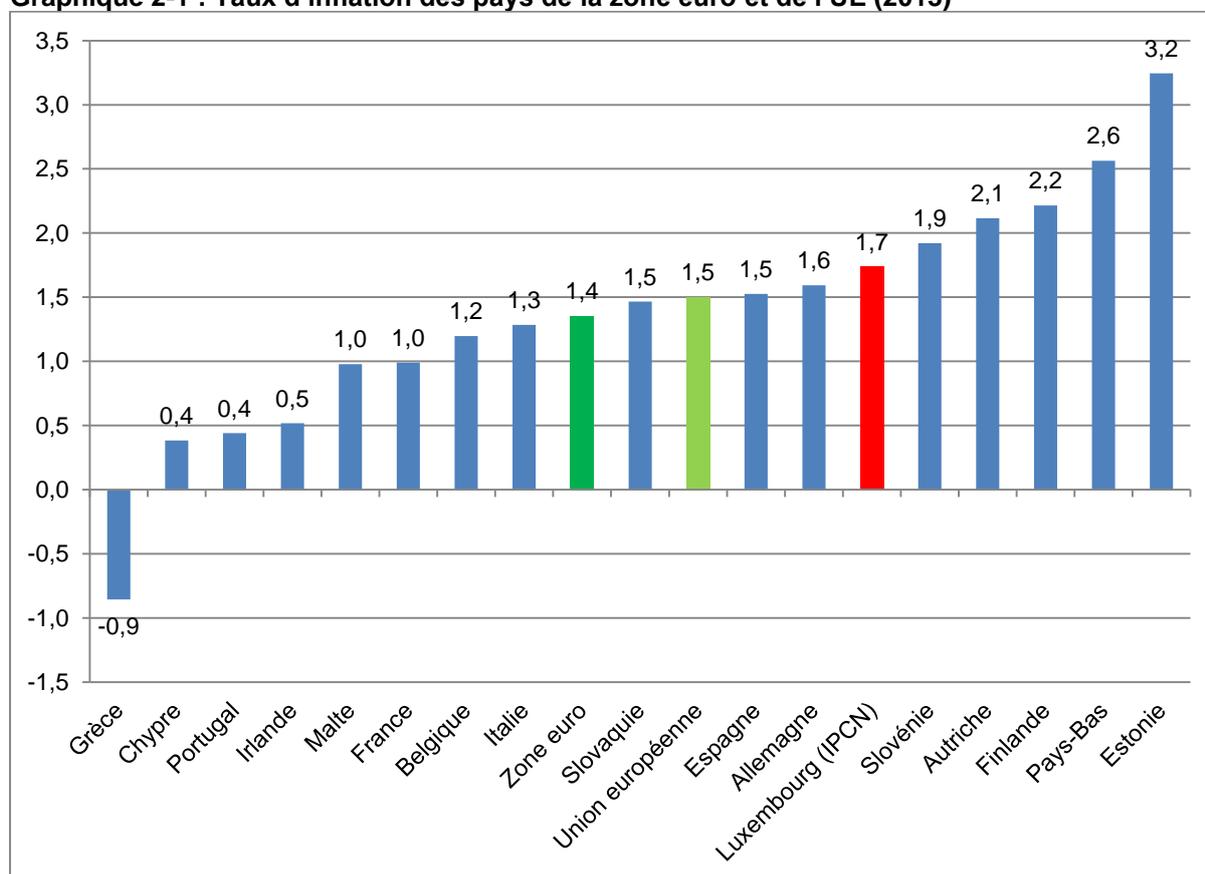
¹¹ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0022/a022.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2013)

2.2 Généralités

Tout comme au Luxembourg, le taux d'inflation est en recul dans les pays européens. Le taux moyen de l'Union européenne était de 1,50% et celui de la zone euro de 1,35% en 2013. Depuis février 2013, le taux d'inflation est passé sous la barre des 2% qui correspond à l'objectif d'inflation fixé par la Banque Centrale Européenne. Depuis octobre, le taux d'inflation de l'UE est même en-dessous de 1%. Ce repli de l'inflation européenne est largement dû à la moindre contribution des produits énergétiques. Il faut cependant noter que l'inflation dans la zone euro est soutenue en partie par des hausses de taxes et tarifs publics, suite aux mesures de consolidation budgétaire engagées par une majorité de pays.

Même si le taux d'inflation luxembourgeois a fortement baissé en 2013, il reste un des plus élevé de la zone euro, seulement dépassé par 5 pays. Le taux d'inflation du Luxembourg est plus élevé que celui des trois pays voisins : le taux d'inflation de la France se situe à 1%, celui de la Belgique à 1,2% et celui de l'Allemagne à 1,6%.

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (2013)



Source: Eurostat, STATEC

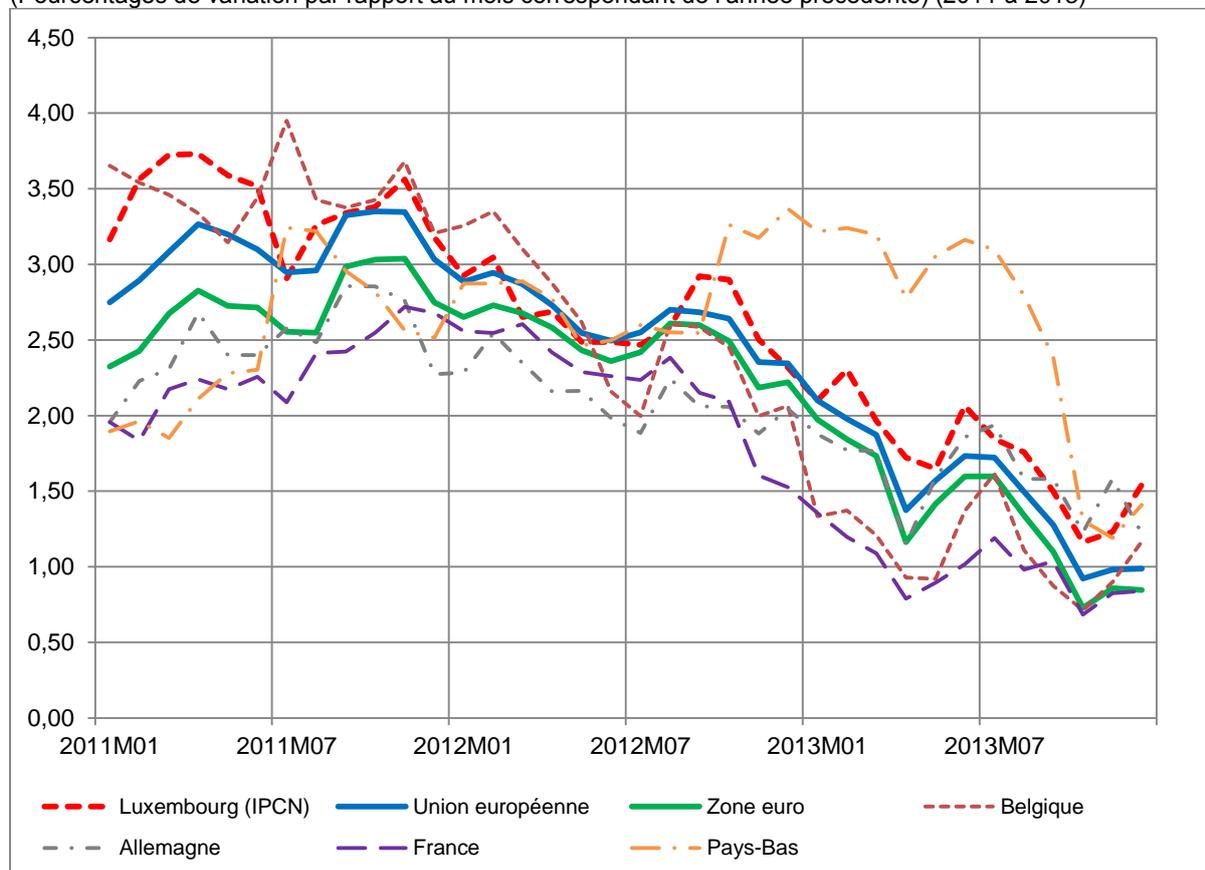
Remarque : données de l'Irlande jusque novembre 2013

Le Luxembourg a le taux d'inflation le plus élevé des quatre pays analysés plus en détail, à l'exception des Pays-Bas, où l'inflation est actuellement à 2,56%. Ce taux plus élevé est majoritairement due à l'augmentation du taux de la TVA standard de 19% à 21% en octobre 2012 (le taux réduit est resté constant à 6%), de l'augmentation des droits d'accise et des réformes décidées par le gouvernement néerlandais qui visent de réduire le déficit budgétaire (services médicaux et paramédicaux, transport de voyageurs par route et les produits pharmaceutiques). Selon Eurostat, l'inflation néerlandaise à taxation constante

serait 1,21% en 2013, soit une diminution de 1,35 point de pourcentage¹². La Belgique, qui avait une inflation similaire à celle du Luxembourg entre 2010 et 2012, est actuellement à un taux de 1,20%, seulement dépassé par celui de la France (0,99%).

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2011 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite à la hausse de la TVA aux Pays-Bas, le taux de variation sur 12 mois a fait un saut de 2,55% (septembre 2012) à 3,26% (octobre 2012). Pendant les douze prochains mois, l'effet de base a fait que le taux de variation sur 12 mois est resté élevé jusqu'en octobre 2013 (comme on a comparé des prix après la hausse de la TVA avec des prix avant la hausse de la TVA), où le taux a diminué mécaniquement à 1,31% et donc à un niveau similaire que les autres pays européens.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013
Union européenne	2,74	2,54	2,64	1,77	1,23	1,50
Zone euro	2,57	2,42	2,50	1,62	1,08	1,35
Luxembourg (IPC)	2,71	2,62	2,66	1,97	1,50	1,73
Allemagne	2,25	2,03	2,14	1,67	1,52	1,59
Belgique	2,90	2,35	2,62	1,32	1,07	1,20
France	2,45	2,00	2,22	1,06	0,93	0,99
Pays-Bas	2,73	2,92	2,82	3,11	2,03	2,56

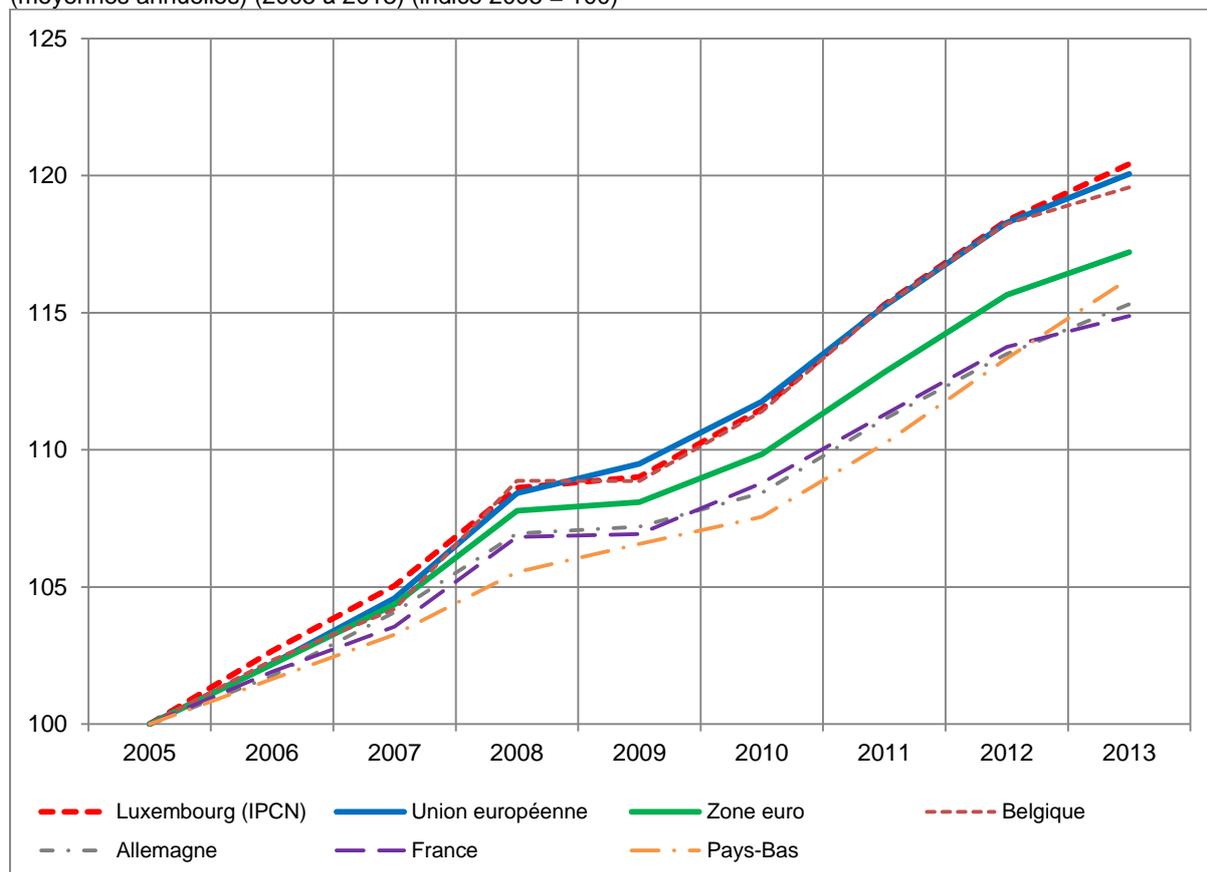
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹² Voir aussi la Section 2.5.2 du présent rapport

Entre 2005 et 2013, le niveau général des prix a augmenté de 20% au sein de l'Union européenne ; l'inflation luxembourgeoise (20,4%) a été légèrement supérieure pendant ce temps. Suite à la diminution du taux d'inflation en 2013, la Belgique est actuellement en-dessous du niveau de la moyenne européenne (19,6%). L'inflation de la zone euro (+17,2%) et des autres pays a été moins prononcée entre 2005 et 2013.

Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen

(moyennes annuelles) (2005 à 2013) (indice 2005 = 100)



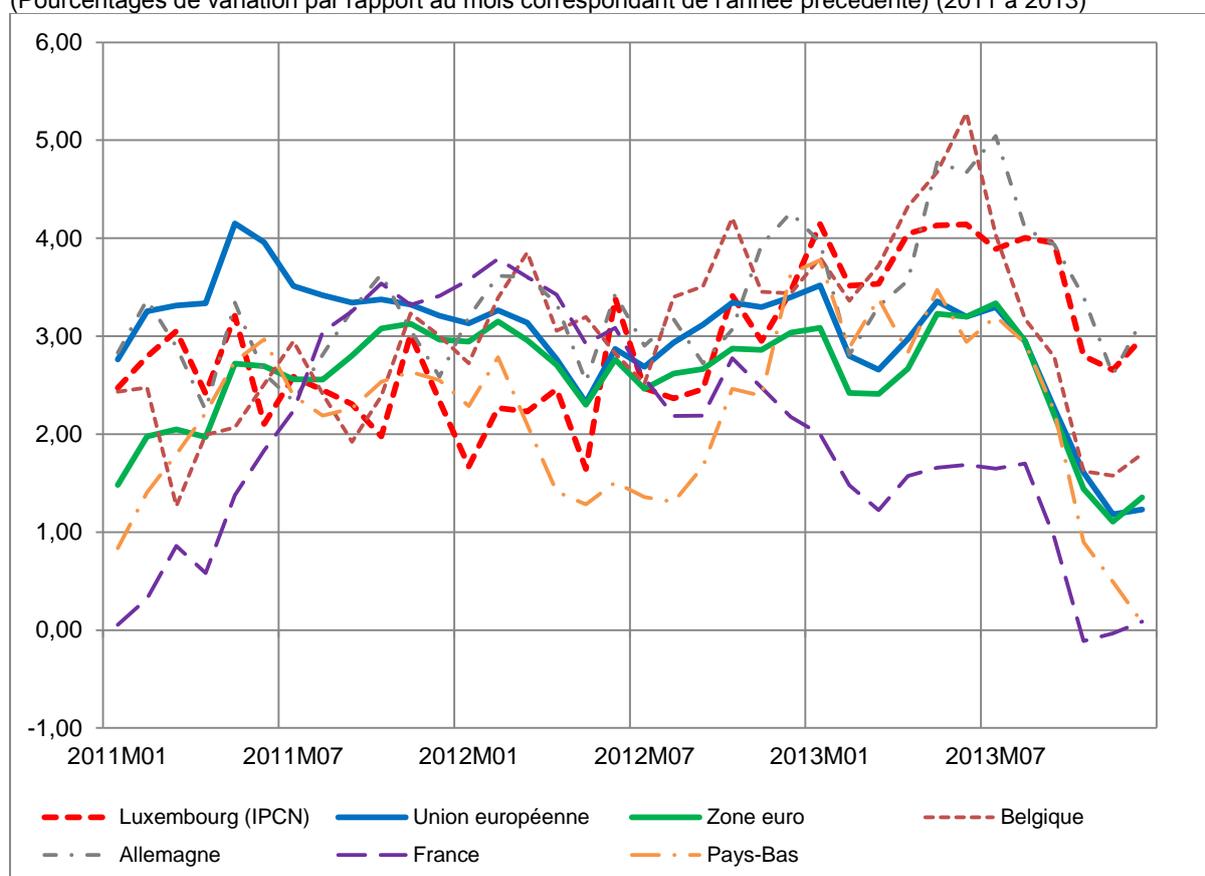
Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

Les prix de l'alimentation ont exercé une forte pression sur les prix à la consommation dans toute l'Europe. Les prix ont augmenté entre 1,3% en France et 4% en Allemagne. L'évolution de la catégorie « *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* » explique entre 14% (France) et 47% (Belgique) de l'inflation. Les augmentations les plus notables sont celles des fruits (+6,8% dans la zone euro), des huiles et graisses (+5,3%) et des légumes et pommes de terre (+ 4,3%). La viande a augmenté de 2,8% dans l'UE, et de 4% au Luxembourg et en Allemagne. Tout comme au Luxembourg, la flambée des prix d'alimentation a été plus rapide au premier semestre qu'au deuxième. En France, l'évolution des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées a été nettement moins rapide que dans les autres pays analysés.

Graphique 2-4 : Evolution des produits alimentaires et boissons non alcoolisées

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2011 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie « *boissons alcoolisées et tabac* » a aussi connu une évolution plus rapide des prix, surtout à cause des récentes hausses des accises. Dans la zone euro, les prix de cette catégorie ont augmenté de 3,75% en 2013, à taxation constante l'augmentation serait de 2,77%. Aux Pays-Bas, les prix ont augmenté de 9,5% et la plus grande progression a été constatée pour le tabac (+12,2%).

Tableau 2-3 : Evolution de l'inflation au niveau européen en 2013
(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,50	1,35	1,59	1,12	0,99	2,56	1,73
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,58	2,45	3,78	3,34	1,15	2,42	3,65
Boissons alcoolisées et tabac	4,30	3,75	2,11	4,73	5,18	9,49	3,75
Articles d'habillement et chaussures	0,32	0,40	0,33	1,62	0,96	0,39	1,27
Logement, eau, électricité et combustibles	2,31	2,20	2,52	-1,39	2,48	2,61	0,60
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,73	0,85	0,82	1,50	1,11	0,58	1,72
Santé	0,39	-0,17	-3,95	1,23	-0,42	5,41	0,77
Transports	0,39	0,47	-0,06	-0,29	0,54	2,36	0,59
Communications	-3,15	-4,16	-1,32	-2,93	-9,57	-1,79	-0,34
Loisirs, spectacles et culture	0,93	0,89	1,80	-0,10	-0,36	2,31	2,16
Enseignement	6,26	2,80	1,87	0,77	2,25	2,24	1,83
Hôtels, cafés, restaurants	2,29	2,20	6,47	2,22	2,14	1,61	2,87
Biens et services divers	1,45	1,53	1,29	2,18	1,39	5,08	3,09

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

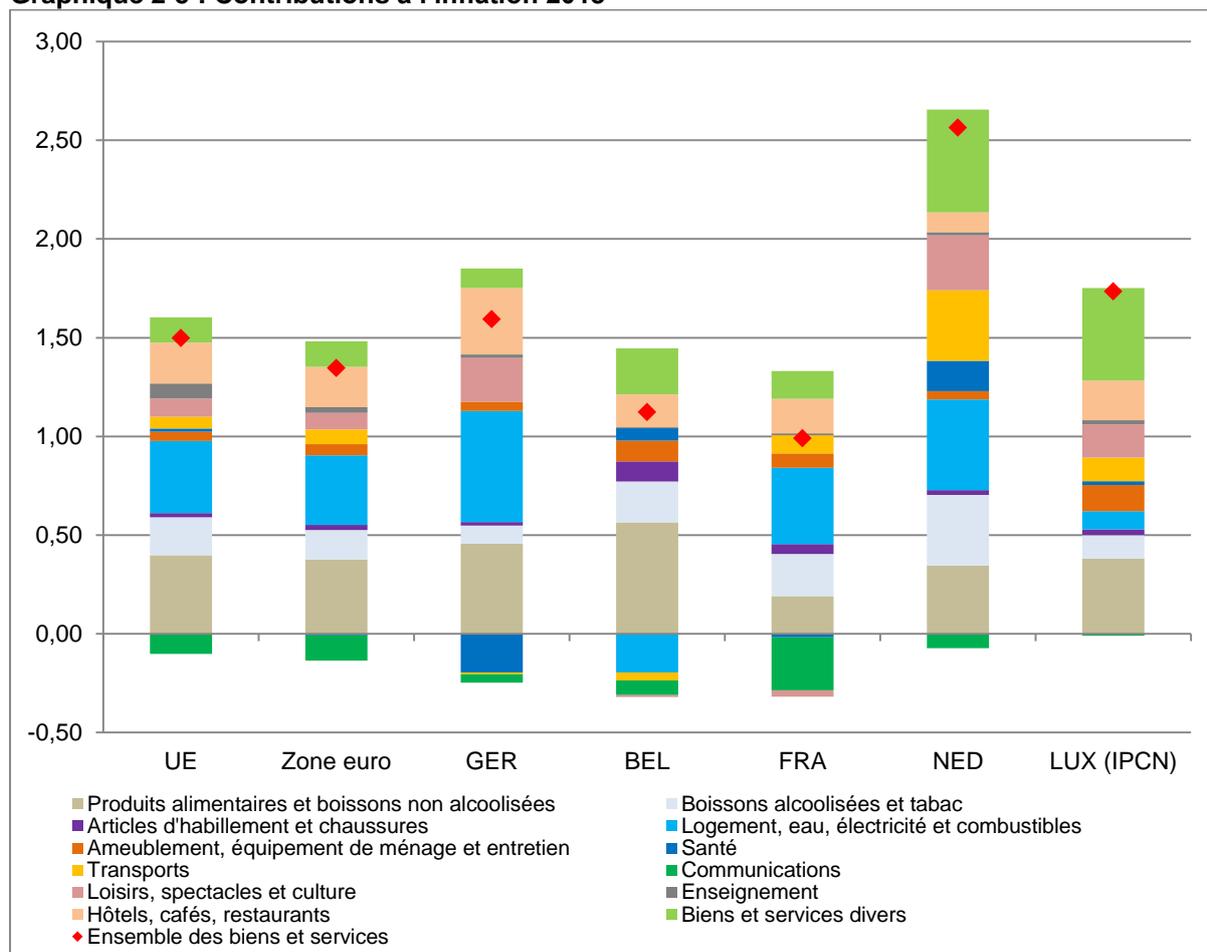
La catégorie « *logement, eau, électricité et combustibles* » a fortement évolué les dernières années en Europe, surtout à cause de l'augmentation des produits énergétiques (électricité, gaz, combustibles liquides) et, dans une moindre mesure, suite à l'augmentation du prix des services relatifs à l'eau. En 2013, cette pression a diminué dans presque tous les pays, surtout au Luxembourg et en Belgique. Dans ces deux pays, le prix de l'électricité a diminué de 1% (Belgique) respectivement de 2,2% (Luxembourg), tandis que dans les autres pays, les tarifs de cette catégorie ont augmenté. En Allemagne l'augmentation du prix de l'électricité de 11% par rapport à 2012 trouve son origine dans le relèvement d'une taxe pour financer les investissements en énergie verte (« *Erneuerbare-Energien-Gesetz* », *EEG-Umlage*). Le gaz a augmenté entre 1,1% et 3,7% aux pays analysés, à l'exception de la Belgique, où les prix ont diminué de 8,3%. Le gouvernement belge a adopté en décembre 2012 deux arrêtés royaux fixant la liste exhaustive des critères admis pour l'indexation des prix de l'électricité et du gaz par les fournisseurs. Ces critères visent entre autres à assurer un découplage entre les prix du gaz et de l'électricité d'une part, et le prix du pétrole d'autre part, de manière à ce que les paramètres d'indexation reflètent davantage les coûts réels des fournisseurs d'énergie. Depuis janvier 2013, les fournisseurs belges de l'électricité et du gaz doivent limiter le nombre d'indexations des contrats variables à quatre fois par an (pour les clients résidentiels et les PME).

L'évolution des tarifs de la catégorie « *santé* » en Allemagne est négative suite à la suppression des frais de consultation chez le médecin (« *Praxisgebühr* ») en janvier 2013.

L'Allemagne a connu une progression plus rapide dans le secteur de la Horeca, ce qui est dû à une augmentation des tarifs des services d'hébergement de 16,5% en 2013 (moyenne européenne : 4%, Luxembourg 1,7%). Le prix des repas et boissons au restaurant a connu une évolution similaire dans les 4 pays analysés : la progression était entre 2,2% (France) et 2,9% (Belgique et Luxembourg), ce qui peut être expliquée par la progression des prix de l'alimentation au niveau mondial.

L'évolution des *biens et services divers* est traditionnellement plus rapide au Luxembourg qu'aux autres pays européens. En 2013, seulement les Pays-Bas ont connu une évolution encore plus rapide dans cette catégorie (5,08%) que le Luxembourg (3,09%), suite à la hausse des prix de la protection sociale (+13,4% contre 5,5% au Luxembourg et 3,3% en moyenne européenne) et des assurances (+10,1% contre 1,2% au Luxembourg). L'inflation à taxation constante de cette catégorie serait seulement de 3,63% aux Pays-Bas, donc la hausse de la TVA avait aussi une répercussion sur les biens et services. En total, les biens et services divers sont responsables pour 27% de l'inflation générale au Luxembourg et de 30% aux Pays-Bas, tandis qu'ils sont seulement responsable entre 7% et 13% dans les autres pays analysés.

Graphique 2-5 : Contributions à l'inflation 2013



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-4 : Contributions à l'inflation en 2013
(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,50	1,35	1,59	1,12	0,99	2,56	1,73
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,40	0,38	0,46	0,57	0,19	0,35	0,38
Boissons alcoolisées et tabac	0,19	0,15	0,09	0,21	0,21	0,36	0,12
Articles d'habillement et chaussures	0,02	0,03	0,02	0,10	0,05	0,02	0,03
Logement, eau, électricité et combustibles	0,37	0,35	0,56	-0,20	0,39	0,46	0,09
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,05	0,06	0,05	0,10	0,07	0,04	0,13
Santé	0,02	-0,01	-0,20	0,06	-0,02	0,15	0,02
Transports	0,06	0,07	-0,01	-0,04	0,09	0,36	0,12
Communications	-0,10	-0,13	-0,04	-0,07	-0,27	-0,07	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	0,09	0,08	0,22	-0,01	-0,03	0,28	0,17
Enseignement	0,08	0,03	0,02	0,00	0,01	0,02	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	0,21	0,20	0,34	0,17	0,18	0,10	0,20
Biens et services divers	0,13	0,13	0,10	0,23	0,14	0,52	0,47

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Comme on l'a déjà mentionné dans l'introduction de ce chapitre, le poids des différentes catégories de l'IPCH varie selon les pays. La catégorie « transports » par exemple représente 20,5% de l'indice luxembourgeois, mais seulement 15,2% pour l'IPCH de l'Union européenne et même 14,4% pour l'IPCH belge. La catégorie « logement, eau, électricité et combustibles » a la part la plus élevée dans l'indice allemand (22,4%, pour l'IPCN luxembourgeois : 15,4%, la moyenne européenne : 15,8%). Cette différence de pondération a une influence non négligeable sur l'inflation des pays analysés : une augmentation des prix de la catégorie « biens et services divers » a forcément une plus grande influence au Luxembourg (pondération de 16,2%) qu'en Allemagne (pondération de 7,7%).

Ameublement, équipement de ménage et entretien

La catégorie « ameublement, équipement de ménage et entretien » a connu une évolution plus rapide au Luxembourg par rapport à l'Union européenne et aussi par rapport à l'Allemagne et la France. Les prix ont augmenté de 15,9% au Luxembourg entre 2005 et 2013, tandis que l'évolution a été de seulement de 6,9% en Allemagne. La Belgique a connu une progression des prix similaire que le Luxembourg. Les prix de cette catégorie ont cependant évolué moins rapidement que l'ensemble des biens et services pour tous les pays analysés.

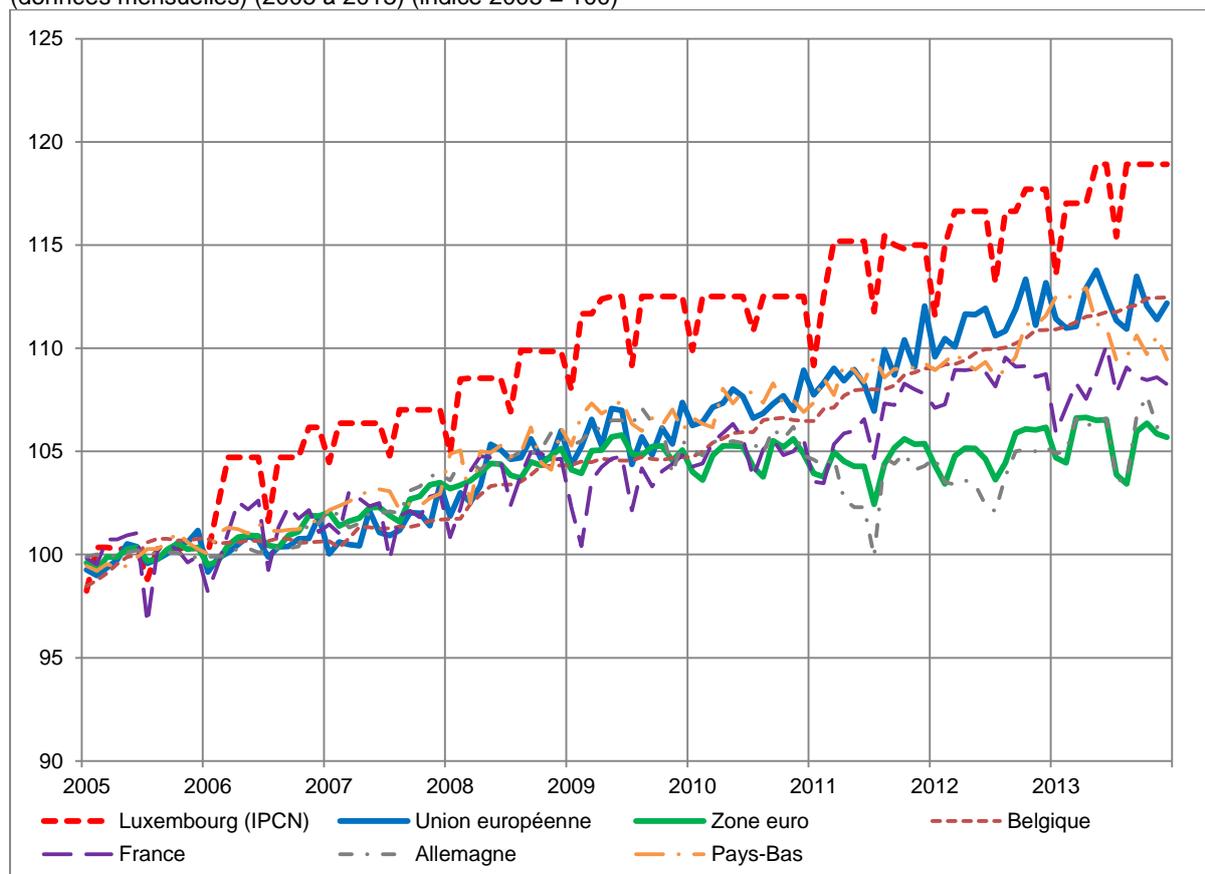
Tableau 2-5 : Indice de la catégorie « 05. ameublement, équipement de ménage et entretien »

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Luxembourg (IPCN)	100	101,7	103,9	106,1	108,4	109,7	111,6	113,9	115,9
Union européenne	100	100,6	102,2	104,3	106,3	107,4	109,1	110,7	111,5
Zone euro	100	101,0	102,6	104,8	106,5	107,2	108,4	109,8	110,7
Belgique	100	101,1	103,3	105,7	108,2	109,8	111,3	113,4	115,1
Allemagne	100	99,9	101,1	102,4	104,1	104,5	105,1	106,0	106,9
France	100	100,9	102,0	103,7	105,3	105,7	106,8	108,8	110,0
Pays-Bas	100	100,0	101,3	103,5	106,0	106,8	108,2	109,4	110,1

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie est composée de meubles et tapis (sous-catégorie 05.1), articles de ménage en textile (05.2), appareils de cuisine et de ménage (05.3), verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage (05.4), outillage pour la maison et le jardin (05.5) et biens et services pour l'entretien de l'habitation (05.6). Un facteur pour cette évolution plus rapide des prix au Luxembourg se trouve dans la position « 05.1.2 tapis et autres revêtements de sol » et comprend les produits suivants : tapis, moquettes, linoléum et autres revêtements de sol, mais n'inclut pas des tapis de bain, nattes et paillassons¹³. Les prix domestiques ont augmenté de 2% en moyenne annuelle depuis 2005, tandis que l'évolution a été moins rapide à l'étranger (0,7% par année en Allemagne, 1,4% en Belgique).

Graphique 2-6 : Evolution des prix de la position « 05.1.2 tapis et autres revêtements de sol »
(données mensuelles) (2005 à 2013) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

On constate que la courbe du Luxembourg baisse lors des mois de soldes (chaque janvier et juillet) avant de remonter à son niveau initial. Cette évolution atypique par rapport aux autres pays, qui ont des fluctuations mensuelles plus prononcées, peut s'expliquer par la taille de l'échantillon luxembourgeois, qui est plus petit en termes d'observations que celui des autres pays.

¹³ "Compendium of HICP reference documents - 2013 edition" Eurostat Methodologies and Working Papers: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-RA-13-017/EN/KS-RA-13-017-EN.PDF

Tableau 2-6 : Indice des prix de la catégorie « 05.1.2 tapis et autres revêtements de sol » et de l'IPCH de 2005 à 2013 (moyennes annuelles)

	Tapis et autres revêtements de sol			Ensemble des biens et services	
	Pondération 2013 (en ‰)	2005	2013	2005	2013
Luxembourg (IPCN)	5,22	100	117,7	100	120,4
Union européenne	1,74	100	112,0	100	120,1
Zone euro	1,27	100	105,6	100	117,2
Belgique	1,06	100	111,8	100	119,6
France	0,41	100	108,2	100	114,9
Allemagne	1,85	100	105,8	100	115,3
Pays-Bas	5,12	100	111,0	100	116,2

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La pondération de cette position dans l'indice est minime, entre 0,04% pour la France et 0,52% pour le Luxembourg. Une position plus importante dans la catégorie « *ameublement, équipement de ménage et entretien* » représente les appareils de cuisine et de ménage (sous-catégorie 05.3), qui est composé de gros appareils ménagers électriques comme des réfrigérateurs, congélateurs, machines à laver, lave-vaisselles, fours et aspirateurs, mais aussi des petits appareils électroménagers comme des cafetières et friteuses (positions 05.3.1 et 05.3.2). Les appareils qui sont intégrés dans la structure du bâtiment ne sont pas couverts dans cette catégorie. La réparation des appareils ménagers (05.3.3) a été déjà analysée dans le rapport du deuxième semestre 2012 de l'OFP¹⁴.

Les prix des appareils ménagers repris dans l'indice ont tendance à diminuer au fil du temps. Un facteur pour cette diminution est lié au progrès technique des appareils : les appareils à qualité constante deviennent moins chers et des nouveautés, plus performantes et plus économes, entrent au marché. Dans l'indice, on tient compte d'un changement de qualité en augmentant ou en diminuant les prix courants par un facteur ou un montant équivalant à la valeur de ce changement de qualité. Selon Eurostat, ce changement des caractéristiques d'un produit et l'ajustement de son prix repris dans l'indice des prix à la consommation est une des questions d'harmonisation les plus difficiles à gérer. Malgré les normes juridiques existantes, les différences entre les IPCH peuvent apparaître parce que les mêmes changements des caractéristiques physiques d'un article sont encore perçus et traités de différentes manières dans différents pays¹⁵.

Malgré cette limite importante, on constate que le Luxembourg et la Belgique connaissent une évolution similaire de cette position dans l'indice. Les prix ont diminué entre 1,6% et 1,8%. L'indice a diminué plus fortement dans les autres pays : en France, le prix des appareils ménagers est actuellement 15,8% en dessous du niveau de 2005.

¹⁴ http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_004_sem_022012.pdf

¹⁵ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/HICP_methodology

Tableau 2-7 : Indice de la catégorie « 05.3.1 / 05.3.2 Gros appareils ménagers électriques ou non et petits appareils électroménagers »

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Luxembourg (IPCN)	100	100,6	101,2	101,0	100,0	99,5	98,6	99,0	98,4
Union européenne	100	98,0	97,5	96,8	98,0	98,0	97,3	96,5	95,4
Zone euro	100	98,6	98,0	97,3	97,7	97,0	96,0	94,9	93,7
Belgique	100	98,7	97,7	97,3	97,9	98,4	98,3	98,5	98,2
Allemagne	100	98,2	97,9	97,6	98,4	98,0	97,0	95,6	94,1
France	100	96,8	94,7	92,5	92,4	90,1	88,1	86,2	84,2
Pays-Bas	100	98,8	97,6	95,1	98,1	98,6	98,1	97,1	94,8

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

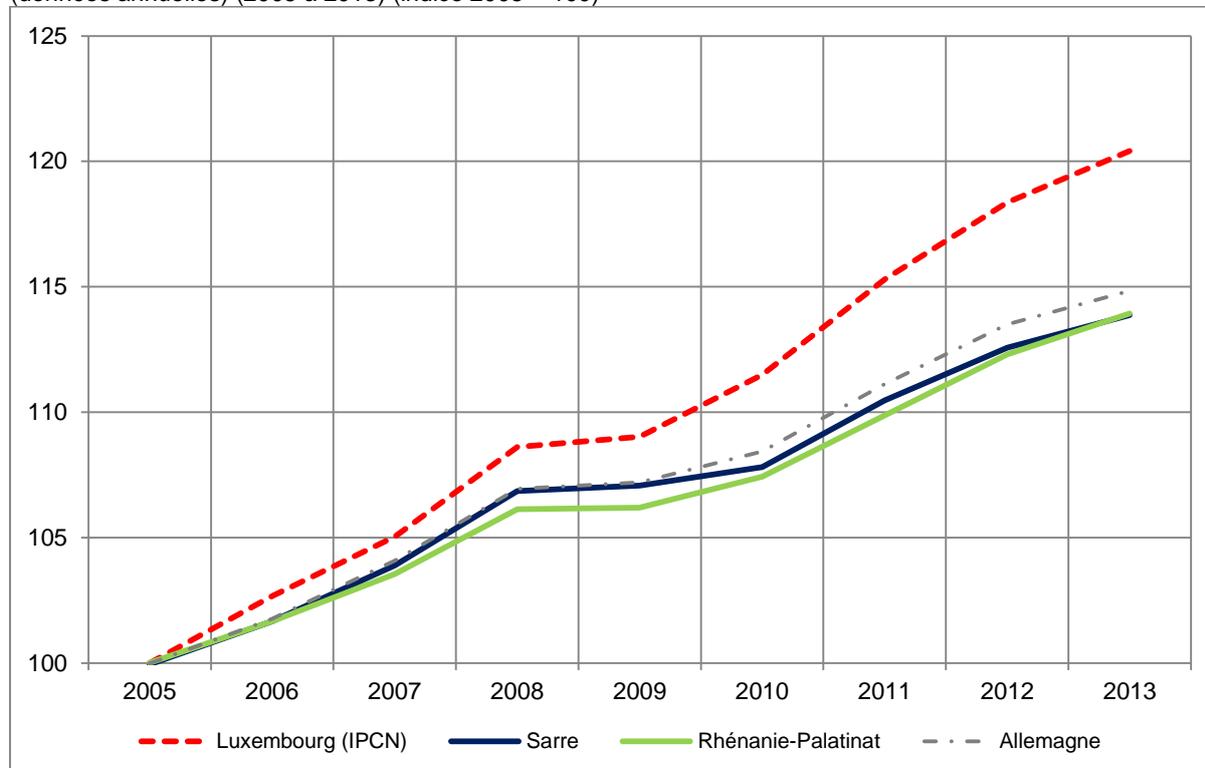
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte plus que 11 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre¹⁶ et pour la Rhénanie-Palatinat¹⁷. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,2% (Sarre).

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et 2013, l'indice a augmenté de 13,9% dans les deux Etats fédérés, tandis que l'inflation allemande était de 15,3%. L'IPCN luxembourgeois a augmenté de 20,4% sur cette période.

Graphique 2-7 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à 2013) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹⁶ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

¹⁷ <http://www.statistik.rlp.de/>

L'évolution récente de l'inflation dans ces deux « Länder » analysés est moins rapide que l'évolution de l'Allemagne. En 2013, la progression des prix à la consommation était de 1,15% en Sarre et donc 0,44 point de pourcentage en-dessous de l'Allemagne. Le taux d'inflation en Rhénanie-Palatinat était de 1,45%.

Tableau 2-8 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

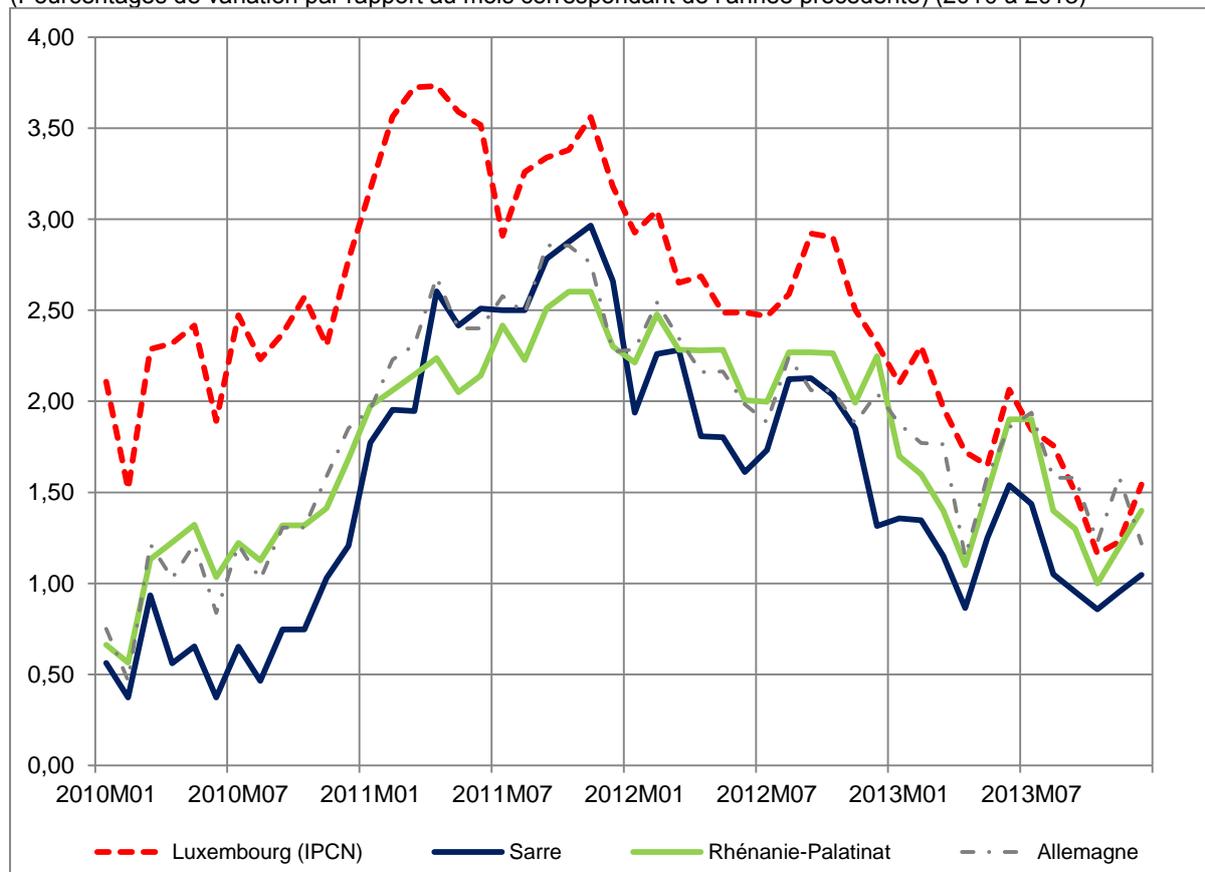
	Semestre 1 2012	Semestre 2 2012	2012	Semestre 1 2013	Semestre 2 2013	2013
Luxembourg (IPCN)	2,71	2,62	2,66	1,97	1,50	1,73
Allemagne	2,25	2,03	2,14	1,67	1,52	1,59
Sarre	1,95	1,86	1,91	1,25	1,05	1,15
Rhénanie-Palatinat	2,26	2,17	2,21	1,53	1,37	1,45

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le prix de l'électricité a augmenté fortement en Allemagne, ce qui avait aussi un effet considérable en Sarre et en Rhénanie-Palatinat. Le prélèvement pour le chauffage central et la chaleur a aussi augmenté en 2013, tandis que la suppression des frais de consultation chez le médecin (« *Praxisgebühr* ») en janvier 2013 avait un effet positif pour la catégorie « *santé* ». On constate que la différence entre le Luxembourg d'un côté et de l'Allemagne et des deux Etats fédérés de l'autre côté a diminué pendant les dernières années.

Graphique 2-8 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-9 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région en 2013

(en pourcentages par rapport à 2012)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	1,45	1,45	1,15	1,15	1,73	1,73
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	3,74	0,38	3,55	0,37	3,65	0,38
Boissons alcoolisées et tabac	2,00	0,08	2,29	0,09	3,75	0,12
Articles d'habillement et chaussures	0,59	0,03	1,33	0,06	1,27	0,03
Logement, eau, électricité et combustibles	1,85	0,59	1,25	0,40	0,60	0,09
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,07	0,05	0,96	0,05	1,72	0,13
Santé	-3,64	-0,16	-4,23	-0,19	0,77	0,02
Transports	0,17	0,02	-0,39	-0,05	0,59	0,12
Communications	-1,47	-0,04	-1,41	-0,04	-0,34	-0,01
Loisirs, spectacles et culture	2,46	0,28	2,45	0,28	2,16	0,17
Enseignement	1,40	0,01	2,20	0,02	1,83	0,02
Hôtels, cafés, restaurants	2,63	0,12	2,01	0,09	2,87	0,20
Biens et services divers	1,80	0,13	1,77	0,12	3,09	0,47

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.5 Simulation des taux d'inflations

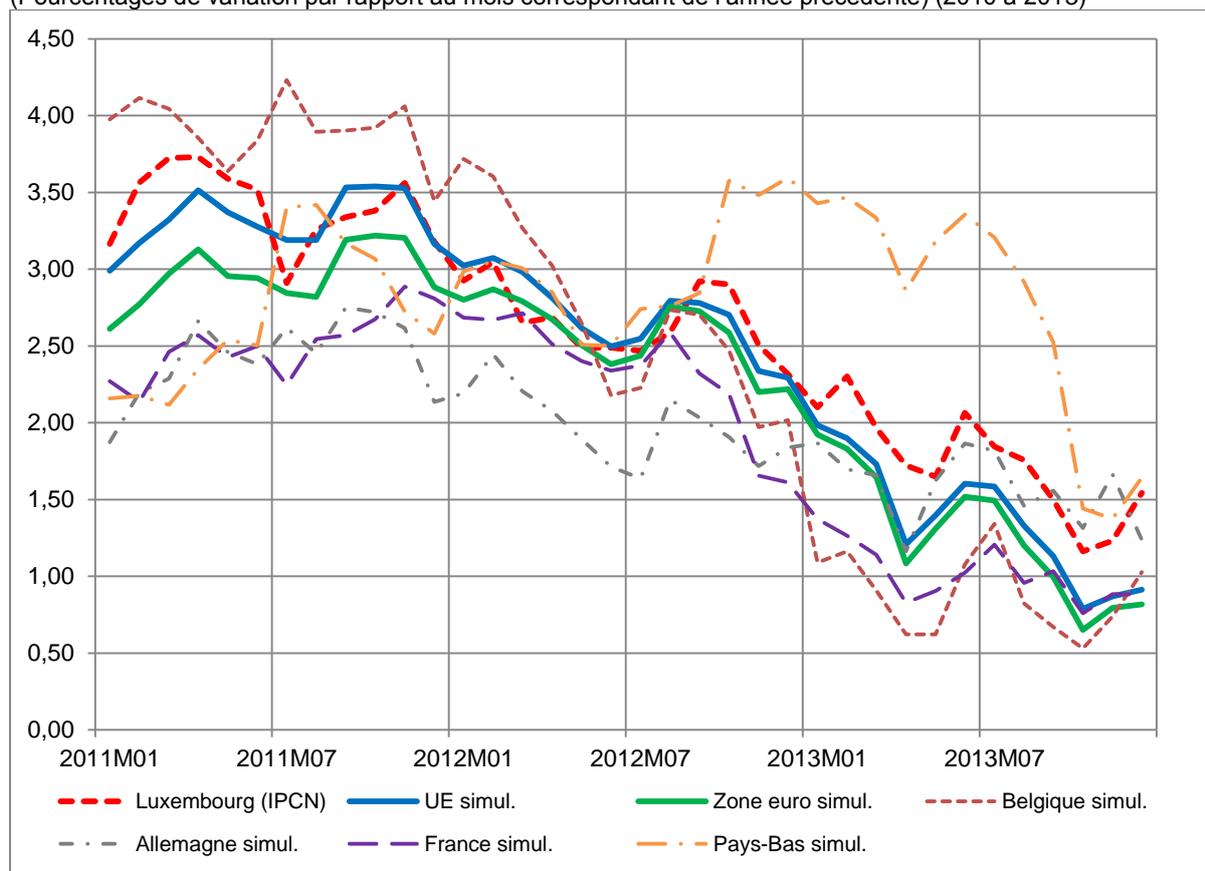
2.5.1 L'inflation à pondération identique

Dans l'introduction de ce chapitre, on a expliqué que chaque pays a une pondération différente des douze catégories de l'indice des prix à la consommation. L'IPCH tient compte de la différence de la structure de consommation au sein des Etats membres, donc la pondération retenue par chaque Etat membre reflète les dépenses faites par les consommateurs sur son territoire.

Des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont donc pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories. En recalculant l'indice des prix à la consommation des différents pays sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise des catégories, on élimine ce facteur de différence. Il faut garder à l'esprit que la pondération différente de l'indice résulte d'un comportement différent des consommateurs, donc les résultats de cette simulation sont purement théoriques.

Graphique 2-9 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Le taux d'inflation de la Belgique diminuerait de 0,24 point de pourcentage avec la pondération de l'IPCN luxembourgeois et serait le plus bas des pays analysés. Le taux d'inflation néerlandais augmenterait et serait de 2,73% au lieu de 2,56% et reste le taux le plus élevé. Le taux moyen de l'Union européenne se rapprocherait de celui de la zone euro.

Tableau 2-10 : Evolution de l'inflation au niveau européen sous l'hypothèse de la pondération luxembourgeoise

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2012 réel	2012 simulé	Différence	2013 réel	2013 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCN)</i>	2,66	2,66	0,00	1,73	1,73	0,00
UE (simulation)	2,64	2,71	0,06	1,50	1,37	-0,13
Zone euro (simulation)	2,50	2,58	0,08	1,35	1,27	-0,08
Allemagne (simulation)	2,14	1,98	-0,15	1,59	1,58	-0,02
Belgique (simulation)	2,62	2,74	0,12	1,20	0,94	-0,26
France (simulation)	2,22	2,34	0,12	0,99	1,02	0,03
Pays-Bas (simulation)	2,82	2,99	0,17	2,56	2,73	0,16
Sarre (simulation)	1,91	1,98	0,07	1,15	1,19	0,04
Rhénanie-Pal. (simul.)	2,21	2,07	-0,15	1,45	1,42	-0,03

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En conclusion, la différence entre le taux réel et le taux simulé est plus petit en 2013 qu'en 2012 et en 2011. Les catégories liées aux produits pétroliers (« *logement, eau, électricité et combustibles* ») et « *transports* ») ont connu des augmentations importantes en 2011 et 2012, ce qui n'est plus le cas en 2013. Comme ces deux catégories ont aussi des pondérations fortement différentes dans l'IPCH (en Belgique 28,5%, en Allemagne 38,5%), les simulations des taux d'inflations ont connu des fortes différences.

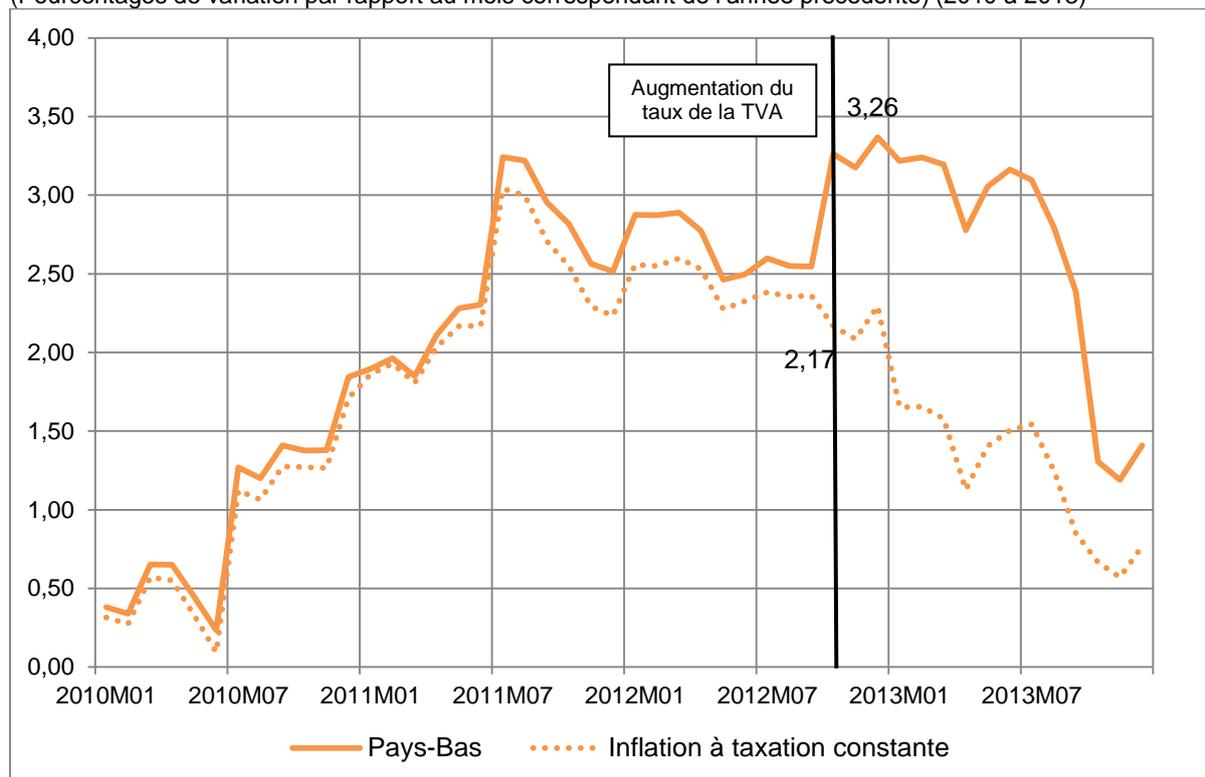
2.5.2 L'inflation à taxation constante

Eurostat publie régulièrement un indice des prix à la consommation à taxation constante où les taux de taxes sur les produits sont maintenus constants dans la période d'observation par rapport à la période de référence. Ainsi, dans le cas d'un changement de taux d'imposition, la différence entre l'IPCH et l'IPCH-TC (à taxation constante) indique l'effet du changement du taux d'imposition sur les variations de prix en supposant que les modifications fiscales sont transmises instantanément et en intégralité au prix final. A cause de cette hypothèse, les taux d'inflation simulés ne peuvent être qu'une approximation. Il est difficile de mesurer l'impact au prix final dans le cas d'une augmentation du taux de la TVA. D'autres mesures, comme par exemple un changement des droits d'accises au tabac, sont plus faciles de quantifier. A partir de 2013, Eurostat ne publie pas seulement les différences du taux d'inflation total, mais aussi les différences par catégorie.

Comme on a déjà mentionné à maintes reprises, le gouvernement néerlandais a décidé plusieurs réformes en 2012 visant à réduire le déficit public (entre autre augmentation du taux de la TVA de 2%, et augmentation du tarif des services médicaux et paramédicaux). L'IPCH-TC nous donne ainsi la possibilité d'évaluer l'impact de ces réformes au taux d'inflation.

Graphique 2-10 : Evolution de l'inflation néerlandaise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2013)



Source: Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

En octobre 2012, l'inflation réelle était de 3,26% tandis que l'inflation simulée était de 2,17%. Le taux réel est resté au-dessus de 3% jusque juillet 2013 (à l'exception du mois d'avril où l'inflation a diminué à 2,8%) tandis que le taux simulé est resté sous la barre des 2% en 2013. En fait, l'augmentation de la TVA et d'autres mesures budgétaires ont fait que l'inflation réelle était environ 1,5 point de pourcentage supérieur à l'indice des prix à la consommation à taxation constante. L'évolution des prix de la catégorie « *boissons alcoolisées et tabac* » connaît une différence de 6,9% en 2013, celle de la santé une différence de 3,3%. L'évolution des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées a été identique, comme le taux de la TVA réduite de 6% (appliqué aux produits alimentaires, boissons non alcoolisées, transport public, livres, hôtellerie, etc.) n'a pas changé. En octobre 2013, le taux réel a diminué mécaniquement suite à la disparition de l'effet de base, et la différence entre le taux réel et le taux simulé a baissé à environ 0,6 point de pourcentage.

Tableau 2-11 : Evolution de l'inflation au niveau européen à taxation constante

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	2012 réel	2012 simulé	Différence	2013 réel	2013 simulé	Différence
<i>Luxembourg (IPCH)</i>	2,89	2,44	-0,46	1,70	1,44	-0,26
UE (simulation)	2,64	2,24	-0,40	1,50	1,21	-0,29
Zone euro (simulation)	2,50	2,07	-0,42	1,35	1,03	-0,32
Allemagne (simulation)	2,14	2,14	0,00	1,59	1,57	-0,02
Belgique (simulation)	2,62	2,47	-0,15	1,20	1,05	-0,15
France (simulation)	2,22	1,98	-0,24	0,99	0,90	-0,09
Pays-Bas (simulation)	2,82	2,37	-0,45	2,56	1,21	-1,35

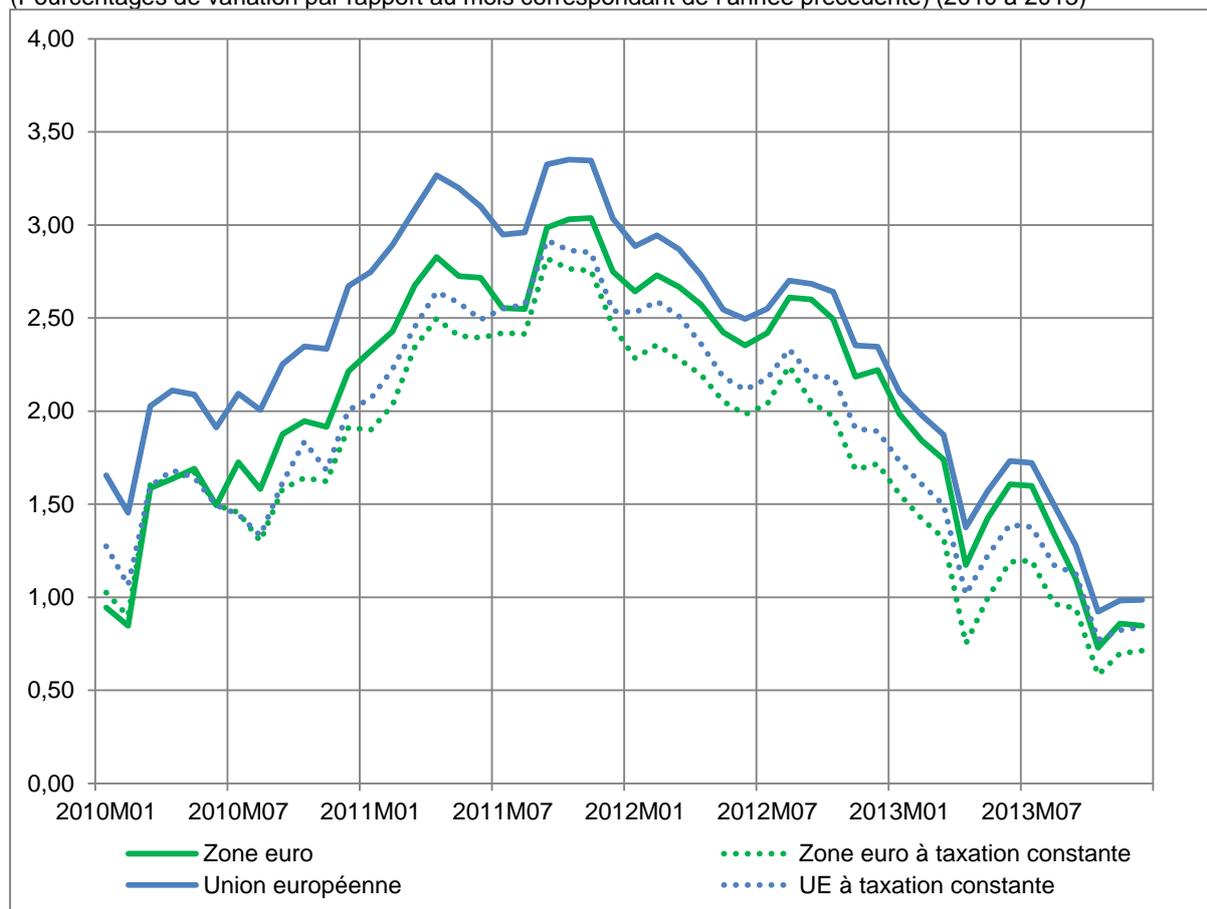
Source: Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Eurostat ne publie que l'IPCH pour le Luxembourg. Des données de l'IPCN à taxation constante ne sont pas disponibles.

Dans l'Union européenne et dans la zone euro, la différence entre l'inflation réelle et l'inflation simulée est plus petite : en 2012 la différence était de 0,4 point de pourcentage, en 2013, la différence était de 0,3 point de pourcentage. La plus grande différence existe pour la catégorie « *boissons alcoolisées et tabac* » : suite aux augmentations de taxes et accises, les prix de cette catégorie ont augmenté d'un point de pourcentage supplémentaire en 2013 (3,8% au lieu de 2,8% à taxation constante).

Graphique 2-11 : Evolution de l'inflation de l'UE et de la zone euro

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2013)

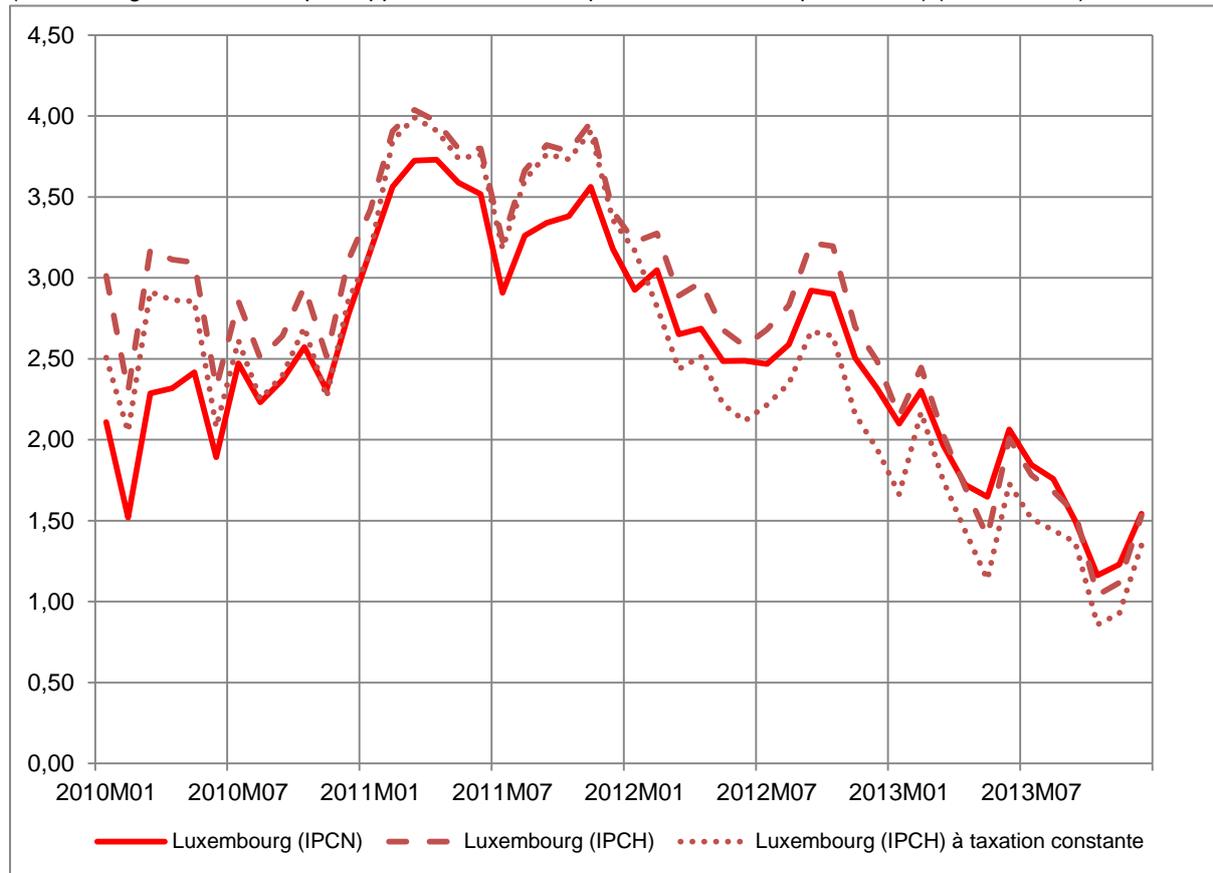


Source: Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Des données pour le Luxembourg à taxation constante ne sont disponibles que pour l'IPCH publié par Eurostat, mais non pas pour l'indice national. L'Indice des prix à la consommation harmonisé possède une pondération différente et surévalue les produits pétroliers, les produits de tabac et d'autres produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN est utilisé au Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.

Graphique 2-12 : Evolution de l'inflation luxembourgeoise

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à 2013)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix